

Historique

Service de sécurité incendie



1 8 5 0



2 0 0 3

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION	6
13 FÉVRIER 1850 - LE DÉBUT DU SERVICE DES INCENDIES.....	7
25 MARS 1850 - RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SERVICE DES INCENDIES.....	8
19 JUILLET 1852 - L'INFLUENCE DE MAÎTRE MAURICE LAFRAMBOISE	8
12 DÉCEMBRE 1852 - PREMIER RAPPORT D'INCENDIE PAR LE CAPITAINE LAFRAMBOISE.....	9
22 JUILLET 1852 – PRÊT À TOUT POUR SERVIR!.....	9
20 DÉCEMBRE 1852 - PREMIER BÂTIMENT DU SERVICE DES INCENDIES	10
14 MAI 1854 - LE PREMIER GRAND FEU DE SAINT- HYACINTHE.....	10
19 DÉCEMBRE 1856 - DES FAIBLESSES À CORRIGER - RAPPORT ANNUEL 1856	11
24 DÉCEMBRE 1856 - RAPPORTS SUR LA CONDUITE DES EMPLOYÉS.....	13
13 MAI 1864 - COMPOSITION DES COMPAGNIES	14
4 AOÛT 1868 - REQUÊTE POUR OCTROI	15
14 AOÛT 1868 - REQUÊTE POUR OCTROI DE 5 \$, DÉFICIT DU PIQUE-NIQUE	16
25 NOVEMBRE 1870 - DEMANDE POUR RÉCOMPENSE.....	17
3 SEPTEMBRE 1876 - LE FEU DU SIÈCLE!	18
<i>LES FAITS</i>	<i>20</i>
<i>LES DOMMAGES</i>	<i>20</i>
<i>LES RENFORTS.....</i>	<i>21</i>
<i>UN CHÂTIMENT?.....</i>	<i>21</i>

<i>L'AIDE HUMANITAIRE</i>	23
<i>RUMEURS-RUMEURS</i>	23
<i>AILLEURS DANS LE MONDE</i>	24
<i>RÉGLEMENTATION</i>	24
<i>LA CAUSE DE L'INCENDIE OU LA FAMEUSE « AFFAIRE BLANCHETTE »</i>	25
<i>COUP DE THÉÂTRE AU PROCÈS</i>	27
8 OCTOBRE 1876 - HORMIDAS ST-GERMAIN : PAS UN SAINT!	28
16 OCTOBRE 1876 - HORMIDAS ST-GERMAIN RÉCIDIVE!	29
3 NOVEMBRE 1976 - UN MALHEUR N'ARRIVE JAMAIS SEUL!	29
20 DÉCEMBRE 1876 - OFFRE DE SERVICES DE 100 \$	31
24 JANVIER 1877 - PREMIÈRES ARMOIRIES DE LA VILLE	32
OCTOBRE 1880 - LES POMPIERS BLÂMÉS!	33
AOÛT 1881 - PREMIÈRE STATION DE POMPIERS	33
5 SEPTEMBRE 1882 - LE FEU FAIT RAGE, LES POMPIERS PIQUE-NIQUENT!	35
17 JUILLET 1885 - CONTRAVENTION POUR VITESSE EXCESSIVE	36
24 FÉVRIER 1888 - LE TEMPS EST À L'ORAGE!	37
3 MARS 1888 - LE JOUR OÙ LES POMPIERS DEVINRENT PROFESSIONNELS	38
<i>RAPPORT D'ENQUÊTE POUR DESTITUTIONS FANTASISTES</i>	39
25 JANVIER 1889 - ENGAGEMENT DE POMPIERS VOLONTAIRES	40
10 JANVIER 1894 - SAUVETAGE PAR UN POMPIER NEW- YORKAIS	41
20 JUIN 1895 - 3 LIEUTENANTS-GOUVERNEURS PARMIS LES POMPIERS	42

27 MARS 1903 - PLAINTÉ CONTRE LA COMPLICITÉ DE LA POLICE.....	43
20 MAI 1903 - LE TROISIÈME GRAND FEU.....	44
19 JANVIER 1914 - INVENTAIRE DES RESSOURCES	46
28 NOVEMBRE 1917 - DÉCÈS EN SERVICE DU CHEF FOISY ...	46
29 NOVEMBRE 1917 - PROPOSITION POUR FUNÉRAILLES CIVIQUES	48
<i>REFUS DE PAYER DE L'ASSURANCE.....</i>	<i>49</i>
6 DÉCEMBRE 1917 – SÉANCE DU CONSEIL	52
<i>RAPPORT SUR L'INCENDIE DE L'HÔTEL-DIEU</i>	<i>52</i>
<i>UNIFICATION DES SERVICES DE POLICE ET POMPIERS.....</i>	<i>55</i>
19 DÉCEMBRE 1917 - RUMEURS ET POTINS JOURNALISTIQUES.....	55
<i>LETTRE DU DIRECTEUR DES INCENDIES DE MONTRÉAL</i>	<i>56</i>
7 JANVIER 1918 - REQUÊTE DE LA VEUVE FOISY.....	57
29 JUILLET 1918 - PROBLÈME D'ENTRETIEN DES CHEVAUX	59
3 SEPTEMBRE 1919 - UN ACCIDENT DE TRAVAIL PEU BANAL	60
18 JUILLET 1923 - RECOURS LÉGAL CONTRE LE SERVICE ...	61
<i>LE CONTEXTE.....</i>	<i>63</i>
<i>AVIS LÉGAL DE MAÎTRE BEAUREGARD.....</i>	<i>63</i>
8 MARS 1924 - LE JUGEMENT	64
18 JANVIER 1938 - LE FEU LE PLUS MEURTRIER DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC	66
18 MARS 1940 - SAINT-HYACINTHE HONORÉE.....	68
20 AVRIL 1943 - UNE JOURNÉE DE CONGÉ S.V.P.!.....	70
<i>REQUÊTE POUR UNE JOURNÉE DE CONGÉ.....</i>	<i>70</i>
7 JANVIER 1946 - SALAIRE DES POMPIERS VOLONTAIRES ...	71
20 JANVIER 1947 - FIN DES POMPIERS VOLONTAIRES	72

17 MAI 1948 - SONNEUR DE FAUSSES ALARMES ET INCENDIE AVEC PERTE DE VIE!.....	72
5 AVRIL 1954 - LE CHEF GAUCHER SE FRACTURE LA MAIN GAUCHE.....	74
2 FÉVRIER 1963 – INCENDIE DU VIEUX SÉMINAIRE.....	74
20 JANVIER 1969 - JULES COURTEMANCHE, DIRECTEUR ADJOINT	77
6 MARS 1972 - RECONNAISSANCE À L'ÉCHELLE NATIONALE	78
<i>PRÉVENTION DES INCENDIES - GRAND MÉRITE.....</i>	<i>78</i>
3 FÉVRIER 2003 - ENTRÉE EN SERVICE DU DIRECTEUR.....	79
1^{ER} MARS 2003 - ÉVACUATION MASSIVE DE 180 RELIGIEUSES	80
24 AVRIL 2003 - DÉVOILEMENT DU NOUVEAU LOGO.....	81
CONCLUSION	83

INTRODUCTION

Ce bref historique du service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe se veut avant tout un hommage au courage et au dévouement de ces hommes et femmes qui au cours de ces quelque 150 ans d'histoire, nous permettent de vivre aujourd'hui dans la ville de Saint-Hyacinthe la jolie!

Que d'événements tragiques auront forgé notre caractère, que d'anecdotes plus inusitées les unes que les autres nous font aujourd'hui sourire! Pourtant, ces hommes et ces femmes ayant œuvré sous des conditions difficiles, pour ne pas dire précaires, auront permis l'essor d'une ville au cœur vaillant, et se veulent des exemples pour les générations de pompiers et pompières à venir.

Tout au long de cette recherche, je n'ai pu m'empêcher de penser à l'extraordinaire volonté et courage qui habitaient mes prédécesseurs. Saint-Hyacinthe aura connu des heures sombres, mais aura toujours su renaître de ses cendres. D'ailleurs, notre devise « nous revivons avec amour et courage » ne lui est pas étrangère!

Ce document ne se targue pas d'être un reflet complet et historique de notre service, mais bien un hommage à ceux qui en ont permis la réalisation. Je vous invite à consulter la section « bibliographie » de ce texte; vous serez à même de constater que plusieurs d'entre nous se sont intéressés à l'histoire de notre service et au développement de notre ville.

Que cet historique vous soit un guide pour voyager dans le temps et vous permette d'apprécier, tout comme nous, les pompiers, les grandes leçons de vie acquises au fil des ans et des désastres, et qu'il puisse nous procurer fierté et assurance en un avenir meilleur, bâti sur les efforts de ces valeureux guerriers du feu!

13 FÉVRIER 1850 - LE DÉBUT DU SERVICE DES INCENDIES

C'est le 13 février 1850 quand, pour la première fois, il est fait mention dans les archives d'un poste attribué au service des incendies. Il s'agit d'une lettre de monsieur Louis Charbonneau qui demande au conseil le poste d'inspecteur du feu, et par laquelle il est prêt à payer pour l'obtenir; voici d'ailleurs la fidèle transcription :

A son honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la corporation du village de St-Hyacinthe

L'humble pétition de Louis Charbonneau expose très respectueusement à votre Conseil.

Qu'ayant appris que votre Corporation est sur le point de se nommer une personne pour remplir la charge d'inspecteur du feu, qui en même temps fera faire les ramonages dans le dit village, tel que votre conseil le décidera, votre pétitionnaire regarderait comme un bienfait sa nomination à cette situation, qu'il se croît capable de remplir à votre satisfaction.

De plus votre pétitionnaire est prêt à payer à votre corporation la somme que vous jugerez convenable pour le privilège de cette place.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier,

St-Hyacinthe, ce 13 février 1850

Déposée aux archives municipales sous la cote 1850-5



25 MARS 1850 - RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SERVICE DES INCENDIES

C'est par un arrêté du Conseil tenu lors de la séance du 25 mars 1850 qu'a été créé officiellement le service des incendies, appelé à cette époque le « Comité du Feu », et c'est en ces termes que ce comité a été formé :

Mr. Barnes fait motion,

Que le Comité nommé pour former une compagnie de pompiers et préparer des règlements contre les accidents du feu, soit constitué en comité permanent pour la direction du département du feu.

Secondé par M. Soly

Agrée.

Minutes de la ville de Saint-Hyacinthe 1850

19 JUILLET 1852 - L'INFLUENCE DE MAÎTRE MAURICE LAFRAMBOISE

(avocat de la ville et futur maire)

C'est lors de la séance du conseil de ville tenue le 19 juillet 1852 qu'une motion présentée par M. St-Denis fait état de la création d'un service d'incendie; voici textuellement la motion :

Que des remerciements soient offerts à M. Laframboise, pour avoir mis sur pied et organisé une compagnie de sapeurs,

Et c'est lors de cette même séance que M. Laframboise faisait motion que le sous-chef Jos Kay soit autorisé à aller à Montréal *visiter les hoses* qui y sont à vendre. Et que par la même occasion *qu'une lettre de remerciements soit offerte à John Perrigo pour le remercier des services rendus à la ville de St-Hyacinthe..* Monsieur Perrigo devait devenir en 1863 le premier directeur du service d'incendie de Montréal.

12 DÉCEMBRE 1852 - PREMIER RAPPORT D'INCENDIE PAR LE CAPITAINE LAFRAMBOISE

Le capitaine Laframboise, qui était le capitaine de la compagnie de sapeurs 2, signe son rapport où on retrouve la date, soit le 12 décembre 1852 sur la rue Cascades le nombre de pompiers présents au feu, les absents et les malades. Nous remarquons que messieurs Louis Goyet et Narcisse Martel étaient hors de la ville avec permission, et que Joseph et Trefflé Despatis étaient absents sans permission. Nous pouvons y lire les commentaires sur la conduite des hommes et remarques :

La voiture, les échelles qu'elle portait étaient en bon ordre. Les crochets manquaient de câbles. Il a fallu s'en procurer chez M.Boivin au commencement de l'incendie, mais il était tellement faible qu'il se rompait à chaque instant et par conséquent a été de peu d'utilité. Il en faut d'un pouce et un quart de grosseur. Un crochet et un appui ont été cassés au feu et la partie en feu de l'appui a été perdue. Les hommes se sont tous bien conduits et ont travaillé avec beaucoup de zèle et de bonne volonté. Il est que juste de signaler comme un des plus actifs en cette occasion M. Beauregard premier sergent de la compagnie.

22 JUILLET 1852 – PRÊT À TOUT POUR SERVIR!

Une anecdote pour le moins inusitée s'est produite lors de la réunion du conseil du 22 juillet 1852, où un dénommé Pierre Grenon fit une offre au Conseil pour le moins surprenante :

Agrée, la requête de Pierre Grenon offrant une partie de sa maison, pourvu qu'il soit nommé homme de police est mise sur la table et lue.

Le conseil après avoir demandé au chef de police s'il consent à prendre M. Grenon comme homme de police, accorde la requête sur sa réponse affirmative.

Il est intéressant de noter que ce monsieur Grenon n'était pas homme à qui il manquait de ressources, car dès 1854, soit après deux ans d'expérience comme homme de police, il devint le nouveau directeur du service de police et incendies et ce, jusqu'en 1856!

20 DÉCEMBRE 1852 - PREMIER BÂTIMENT DU SERVICE DES INCENDIES

C'est le 20 décembre 1852 qu'est intervenu le marché entre la Ville et M. Michel Gaudette pour l'obtention d'un bâtiment à l'usage du service des incendies. C'est en ces termes et retrouvé aux archives municipales en 1852-document 89 :

De la part du dit Michel Gaudet.....et céder avec garantie de tous troubles la bâtisse érigée sur un terrain borné en front par la rue Cascades, en profondeur par Joseph Bistodeau..... Et de la part du Conseil de ville de St-Hyacinthe de lui payer la somme de douze livres et dix chelings.....

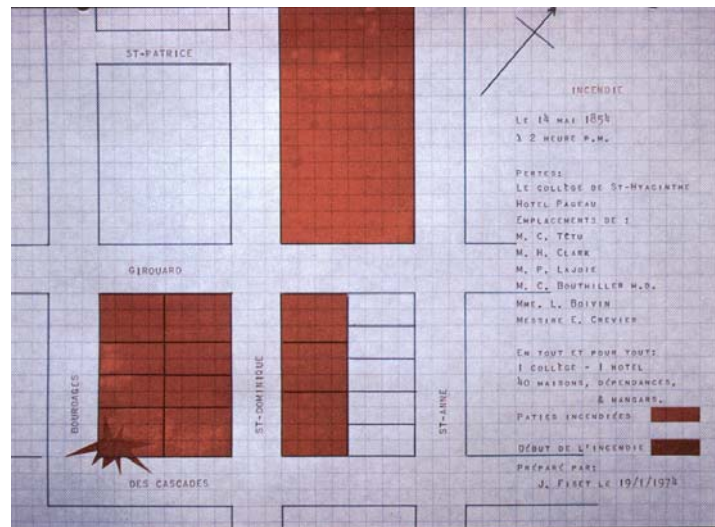
14 MAI 1854 - LE PREMIER GRAND FEU DE SAINT-HYACINTHE

Ce premier grand feu auquel les pompiers ont été confrontés s'est produit un 14 mai vers 14 heures dans la cuisine d'une brasserie que l'on retrouvait au coin des rues Bourdages et Cascades. Le bilan de cet incendie ne fait état d'aucune perte de vie, mais détruit une partie du centre-ville, soit : une brasserie, deux hôtels, 40 maisons et le Collège de Saint-Hyacinthe.

Les circonstances de cet incendie sont vraiment malencontreuses. Une servante de l'hôtel qui fait roussir de la viande dans la cuisine devient affolée lorsque le feu s'allume dans sa poêle. Alors, craignant pour elle, elle renverse le tout sur le plancher de bois qui prend immédiatement en feu sans que personne ne puisse éteindre ce début d'incendie, et en peu de temps, le feu se propage à tout le bâtiment.

Le feu se communique rapidement aux autres établissements des deux côtés des rues Bourdages et Cascades. Dans le temps de le dire, toutes les maisons situées dans le carré formé par Cascades, Bourdages, Girouard et St-Dominique sont en cendres. Et ce n'est pas tout, les flammes, alimentées par de très forts vents, cherchent à se propager sur le côté nord de Girouard, mais heureusement, le feu ne fait que des dégâts légers sur Girouard; par contre, il devait réduire en cendres, avant

de s'éteindre, l'ancien Collège de Saint-Hyacinthe, à l'endroit précis où on retrouve aujourd'hui l'évêché.



19 DÉCEMBRE 1856 - DES FAIBLESSES À CORRIGER - RAPPORT ANNUEL 1856

C'est le 19 décembre 1856 qu'a été produit le premier rapport annuel, par l'ingénieur en chef de la ville, monsieur Després, et c'est en ces termes que neuf recommandations ont été signifiées au conseil de ville (à noter que la maison des pompes est l'ancienne appellation pour caserne de pompiers) :

- 1- *Que la maison des pompes n'a pas été tenue assez chaude pour empêcher les pompes et les hoses de geler, ce qui les détériore et les met dans un état à ne pouvoir rendre les services attendus*
- 2- *Que la pompe neuve et la pompe no. 2 sont en bon ordre, mais que la pompe no.1 a besoin d'être nettoyée et mise sur son **sleigh**, ce qui devrait avoir été fait avant ce jour (19 décembre) parce que le capitaine a été requis de le faire. La voiture des sapeurs est encore sur ses roues*
- 3- *Qu'il est absolument nécessaire d'avoir une voiture pour les hoses*
- 4- *Qu'il faudrait encore au moins trois cents pieds de hoses pour la pompe neuve*
- 5- *Que l'organisation des compagnies se maintient d'une manière satisfaisante, à l'exception de celle de la compagnie no.1 des pompiers qui paraît diminuer*

- 6- *Qu'il est temps d'empêcher les membres du département du feu et ceux qui n'en font pas partie, de défoncer les portes de la maison des pompes aussitôt que l'alarme est donnée, chaque compagnie a un nombre de clefs suffisant pour faire espérer que les portes ne tarderont pas à être ouvertes après l'alarme donnée, d'ailleurs chaque compagnie étant responsable de ce qui est sous sa charge, personne ne doit s'en emparer ou s'en servir sans faire partie de ceux qui sont désignés pour le manœuvrer*
- 7- *Que les sapeurs ont besoin d'échelles et de béliers, et qu'ils devraient faire arranger le câble neuf afin de s'en servir*
- 8- *Que la pompe neuve devrait être donnée à la compagnie no.2 qui est la plus nombreuse, la pompe no.2 à la compagnie no.1 et la pompe no.1 ainsi que l'ancienne pompe vendues pour en faire faire une plus convenable pour garder en réserve*
- 9- *Enfin je ne crois pas devoir terminer ce rapport sans mentionner que lors du feu du douze courant les suctions de la pompe no.1 ont été écartés en se rendant au lieu de l'incendie et qu'ils n'ont été retrouvés que longtemps après, ce qui a empêché cette compagnie d'être aussi utile qu'elle pouvait l'être dès son arrivée.*

À la lecture de ce rapport annuel, il nous est loisible de comprendre que les relations entre l'ingénieur en chef et la compagnie n° 1 n'étaient pas au beau fixe! Ou, si elles l'étaient, après lecture de ce rapport, ceux-ci ont dû se rendre à l'évidence! Il est tout de même étrange de constater que certains problèmes vécus il y a près de 150 ans soient encore aujourd'hui récurrents.

24 DÉCEMBRE 1856 - RAPPORTS SUR LA CONDUITE DES EMPLOYÉS

C'est par un arrêté de conseil, en 1856, que les responsables des services, appelés à cette époque « Comité », devaient faire rapport concernant leurs employés. À la lecture du rapport du président du comité du feu de 1858, M. Taché, on comprendra que les relations de travail qui prévalaient à l'époque n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui!

En conformité de la résolution passée à la dernière séance les membres du Comité du Feu ont l'honneur d'informer votre conseil : Que l'inspecteur du feu n'a pas fait observer les règlements du feu depuis le commencement de l'année, mais qu'il n'est pas blâmable parcequ'il n'a jamais été requis de le faire.

Le Comité prend occasion de faire remarquer que les règlements du feu ne sont pas mis en force, et désire savoir si votre conseil a intention de les faire observer.

Par contre, le rapport du Comité du marché, l'ancêtre de la chambre de commerce, est encore plus significatif :

Les membres du Comité du Marché ont l'honneur d'informer Votre Conseil en conformité de la résolution passée à la dernière séance, qu'après avoir examiné et pris des informations sur la conduite de M. Desparts, clerk du marché, depuis le mois de juillet dernier, ils le trouvent coupable de certaine négligence dans l'exécution de ses devoirs; mais qu'ils ne sont pas disposés à recommander sa destitution, et qu'ils espèrent qu'il sera plus actif à l'avenir

Les temps ont bien changé! Par contre, ces membres du Conseil ont tenu cette séance le 24 décembre 1856, période propice au pardon. Il est à se demander si une séance de Conseil pourrait se tenir encore aujourd'hui un 24 décembre...?

13 MAI 1864 - COMPOSITION DES COMPAGNIES

En 1864. Le service des incendies était composé des compagnies n° 1, n° 2 et n° 3. Voici d'ailleurs les comptes-rendus des trois capitaines à l'ingénieur en chef, en ce 13 mai 1864 :

La compagnie no 1 des pompiers est composée d'un capitaine, 1 lieutenant, 1 secrétaire, 4 sergents, 3 branchiers et 50 hommes. Sur ce nombre plusieurs sont absents pour travailler.

Capitaine Clapin

La compagnie n° 2 est composée d'un capitaine, un lieutenant, un enseigne et de 27 hommes.

Capitaine Chagnon

Monsieur, La compagnie n° 3 est composée de son capitaine, lieutenant, enseigne et trente hommes

Capitaine Préfontaine

Pour un total de 123 membres au total, il en compte, en 2003, 85 membres!

4 AOÛT 1868 - REQUÊTE POUR OCTROI

C'est le 4 août 1868 que la brigade du feu a fait cette demande au conseil de ville lors d'une séance du Conseil à cette date. Il est à noter qu'à cette époque, les pompiers ne recevaient aucune rétribution pour leurs services et que les temps étaient très difficiles. Voyons un peu comment ces pompiers s'y sont pris pour avoir un octroi dans l'organisation d'une fête annuelle de la Brigade pleinement mérité. Il s'agit ici de la retranscription fidèle de cette requête :

A son honneur le Maire et M. les Conseillers de la cité de St-Hyacinthe.

L'humble requête des soussignés expose respectueusement que les Sapeurs et Pompiers composant la Brigade du Feu de cette cité, se sont réunis en assemblée générale au lieu ordinaire des séances, mardi le 07 juillet courant, et qu'ils ont unanimement résolus de faire un grand pique-nique sous le bienveillant patronage des membres de la Brigade du Feu. Que vu les faibles moyens pécuniaires que possède la Brigade du Feu, pour subvenir aux dépenses urgentes qui seront nécessités par la circonstance et confiant en la générosité des Membres qui composent le Conseil de ville, pompiers et sapeur osent spécialement attirés votre attention sur le sujet en question. Que vu les éminents services qu'ont rendus à la cité les pompiers et sapeurs en maintes occasions et qu'ils sont encore disposés à rendre à l'avenir, vos requérants osent espérer que votre conseil voudra bien, si possibilité il y a, mettre à la disposition de la Brigade du Feu, une certaine somme d'argent, leur permettant de faire face convenablement aux dépenses qui pourront être nécessités.

*Et vos requérants ne cesseront de prier,
Nous avons l'honneur d'être vos obéissants serviteurs,*

À suivre...

14 AOÛT 1868 - REQUÊTE POUR OCTROI DE 5 \$, DÉFICIT DU PIQUE-NIQUE

La Ville ayant acquiescé à la demande de la Brigade concernant le pique-nique, cette festivité eut lieu le 11 août 1868. Malheureusement, cette activité créa un énorme déficit de 5 \$! L'ingénieur en chef de la Brigade dut intervenir de nouveau au conseil de ville pour intercéder en leur faveur. Voici la teneur de la demande :

L'humble requête du soussigné

Expose respectueusement;

Qu'après avoir fait le compte de dépenses occasionné par le pic-nic des pompiers, qui a eu lieu mercredi le 11 du courant à St-Hyacinthe il se trouve un surplus de cinq dollars courant et que le montant alloué par le maire de ville de St-Hyacinthe est insuffisant pour payer toutes les dépenses. Qu'il serait nécessaire d'allouer une somme de cinq dollars courant pour permettre de liquider ces dépenses.

Le tout humblement soumis.

Le tout fut réglé rapidement et, dès l'année suivante, le maire Dessaulles mit à la disposition de la Brigade une somme suffisante pour la tenue de cette activité; d'ailleurs, les pompiers le remercièrent par une note conservée aux archives municipales le confirmant :

Proposé par A.Bissonet que des remerciements soient voté a son Honneur le Maire et au Conseil de ville, pour la générosité qu'ils ont eu en mettant à la disposition du comité du feu une somme suffisante pour défrayer les dépenses que causera le pique-nique de la Brigade du feu et que copie des présentes soient présentées au Conseil de ville.

Ce qui fut effectivement fait lors de la séance régulière du Conseil, le 10 septembre 1869.

25 NOVEMBRE 1870 - DEMANDE POUR RÉCOMPENSE

C'est le 25 novembre 1870 qu'a été déposée une requête par M. Jean Métivier pour obtenir une récompense de la part du conseil de ville pour 19 ans de loyaux services comme premier branchier de la brigade du Feu. Il faut se souvenir qu'à l'époque, les pompiers travaillaient tout à fait bénévolement et ce, dans des conditions des plus difficiles. Ils ne possédaient évidemment pas d'appareil respiratoire pour les protéger des gaz toxiques de la fumée de combustion, car la disponibilité en eau était des plus précaires et les vêtements de protection étaient plus que rudimentaires. Le poste de « branchier » était celui du pompier qui était habituellement réservé au plus valeureux des pompiers, car c'était le pompier qui entrait le premier dans le bâtiment incendié et devait rabattre les flammes pour procéder au sauvetage ou circonscrire l'incendie, qui à cette époque se propageait à la vitesse de l'enfer, les matériaux étant tous combustibles (construction en bois).

Le premier branchier, Métivier, qui était pompier depuis les tous débuts de la Brigade en 1851, n'a jamais été payé pour ses services, ne savait pas écrire (sa requête a été signée à l'aide d'une marque « x »), et c'est avec beaucoup de gêne et seulement sur l'insistance de notables de la place qu'il s'est finalement résolu à faire cette requête un mois avant la période des fêtes de 1870 au conseil de ville en ces termes :

A son honneur le Maire et Conseil de ville de la Cité de St-Hyacinthe,

L'humble requête de Jean Métivier premier branchier de la Compagnie no.1 des pompiers,

Expose respectueusement

Que depuis 19 ans il fait partie des pompiers de cette ville,

Qu'il s'est toujours acquitté de son devoir à la satisfaction de ses chefs

Qu'il s'est montré ponctuel à se rendre à tous les feux lorsqu'il était dans la ville, et à rendre des services dans la mesure de ses forces

Que quoique pauvre, il n'a jamais été rémunéré pour ses services, qu'il ne l'a jamais demandé,

Qu'aujourd'hui il s'est déterminé à demander une légère indemnité en reconnaissance de ses nombreux services,

Qu'il sera heureux et reconnaissant envers votre conseil pour l'assistance qu'il en recevra ou le don qui lui sera fait,

*Que c'est à la suggestion de personnes respectables et qui s'intéressent au département du feu de notre cité, qu'il s'est déterminé à faire cette demande, avec l'espoir qu'elle sera exaucée,
Et il ne cessera de prier,*

Malheureusement, l'Histoire ne révèle pas ce qu'il est advenu de cette requête.

3 SEPTEMBRE 1876 - LE FEU DU SIÈCLE!

C'est définitivement lors de l'incendie du 3 septembre 1876 que s'est produit le feu du siècle à Saint-Hyacinthe, pour ne pas dire du millénaire, en ce qui a trait aux bâtiments impliqués! De plus, cet incendie, en plus d'être le plus dévastateur, s'est avéré également d'origine criminelle. Nous verrons d'ailleurs, dans la narration de cet événement, qui a commis ce crime, les minutes de son procès et l'histoire invraisemblable et rocambolesque entourant cette cause qui, rappelons-le, avait semé l'émoi dans toute la population maskoutaine!

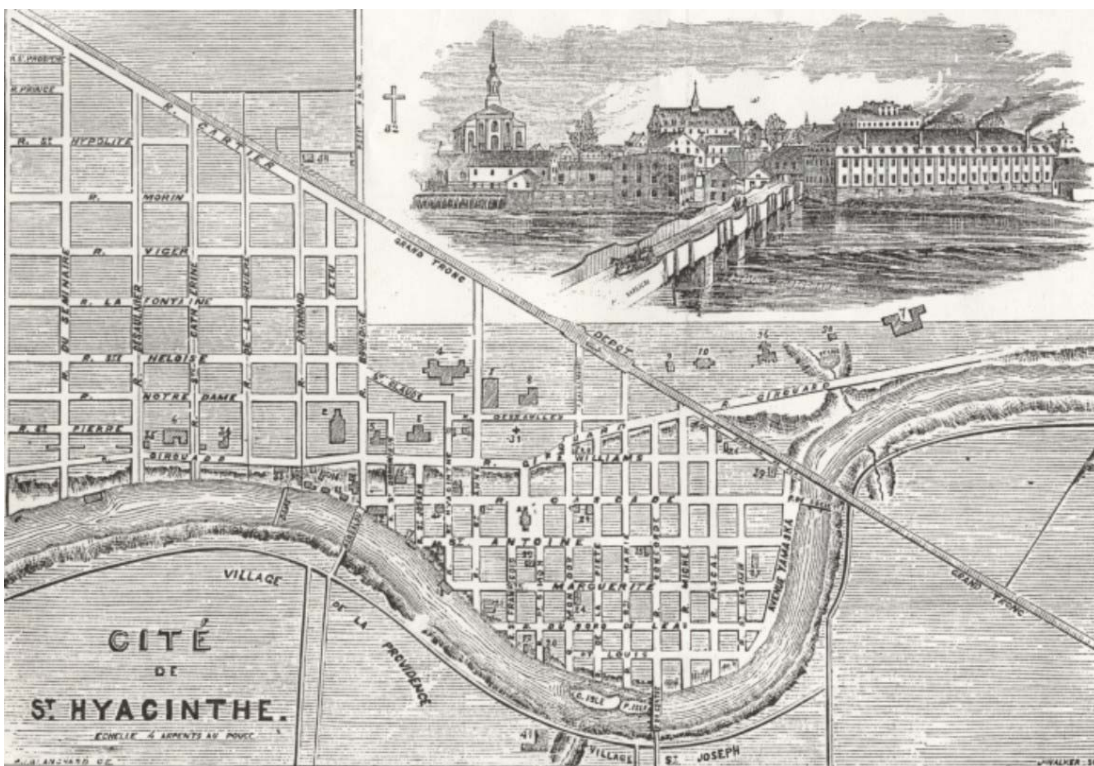
Il faut comprendre que cet incendie détruisit tout sur son passage, près de 600 résidences et plus de 200 dépendances. Faut-il rappeler qu'à peine 40 ans auparavant, Saint-Hyacinthe était composée de seulement 127 familles pour une population totale de 1107 âmes! Le désastre était des plus cruels. Les journaux locaux estimèrent les dégâts à plus de 1 million et demi de dollars! Quand on songe que tout cet incendie aura été déclenché par une main criminelle que pour une mince assurance de 600 \$ détenue à la compagnie d'assurance Stadacona, il y a de quoi nous faire réfléchir!

Même les locaux de notre vénérable journal le Courrier de Saint-Hyacinthe furent brûlés et c'est à l'aide d'éditions spéciales que la population maskoutaine a pu être renseignée de septembre 1876 à décembre 1876. Voyons d'ailleurs ce que relatait le Courrier dans son édition spéciale du 5 septembre 1876 :

*Ceux qui ont appris l'effroyable malheur qui vient de fondre sur St-Hyacinthe et dont le Courrier a été une des nombreuses victimes ne s'étonneront point de ne recevoir aujourd'hui qu'un extra. Dans l'incendie de **dimanche le 3 septembre** tout notre matériel a brûlé.....*

C'est accablé par la fatigue et la douleur dans l'âme que nous traçons ces lignes.

*Hélas, notre charmante petite ville (serait-ce l'origine de Saint-Hyacinthe la jolie?) de St-Hyacinthe vient d'essuyer un de ces effroyables malheurs que la divine Providence répand sur toute une population au moment le moins attendu. Québec a essuyé de terribles revers St-Jean a été en partie détruit, mais l'incendie dont nous avons été victime est le **plus dévastateur** qui se soit jamais vu dans le pays, eu égard à la population et à l'étendue de St-Hyacinthe. Le feu dans son activité dévorante a balayé tout sur son passage et nous n'exagérons rien en disant que les neuf dixièmes de notre ville ne sont plus qu'un monceau de cendres.*



LES FAITS

*Le feu s'est déclaré dimanche à deux heures après-midi, dans un bâtiment loué par M. **Magloire Blanchette**, sur la rue Cascades, en arrière de l'imprimerie du Courrier de St-Hyacinthe.*

Le temps était beau et une brise légère contribua à répandre les flammes davantage. Au moment de l'incendie l'eau de l'aqueduc fit défaut comme à St-Jean, car dès le matin on avait fermé les conduits, afin d'opérer certaines réparations. (Ce qui était coutume le dimanche à cette époque) Le bâtiment où le feu prit origine étant en bois les flammes se communiquèrent aussitôt à l'imprimerie du Courrier qui en un instant fut réduite en cendres. Comme toutes les maisons environnantes étaient en bois, que l'eau faisait défaut et que notre organisation du feu était bien incomplète, il devint impossible de se rendre maître de l'incendie et lorsque l'aqueduc put fonctionner le théâtre de la dévastation était trop agrandi pour pouvoir le circonscire. On peut dire qu'alors ce fut un sauve-qui-peut général. Le vent qui s'était élevé portait les flammèches à une grande distance.

LES DOMMAGES

La liste des dommages qui suit provient intégralement de l'édition extra du Courrier du 5 septembre 1876. Il faut bien saisir qu'à cette époque, chaque résidence citée dans cet article devait être connue de tous; d'ailleurs, certains détails que l'on retrouve dans cette nomenclature en fait foi.

La maison Archambeault, le beau block Kérouac, tous nos grands magasins autour du marché, le marché lui-même disparurent dans un tourbillon de fumée. Malgré des efforts énergiques, la maison louée par la banque de St-Hyacinthe pour ses bureaux fut dévorée elle aussi par le feu, de même que le bureau de poste. Plus loin la banque des Marchands subissait le triste sort des autres. Les magnifiques résidences de la rue Girouard ne furent point épargnées. L'élégante villa que le Dr. St-Jacques venait de faire ériger, en face de l'évêché, la jolie résidence de Mr. le Shérif Taché, celle de M. L.G de Lorimier,

Protonotaire, les bureaux de MM Bernier, Bachand et Richer, R.E Fontaine, du notaire Guertin, furent balayés en quelques heures.

*Le gros de l'incendie se porta sur la partie inférieure de la ville, après avoir ravagé toutes les maisons de commerce. La manufacture de chaussures de Côté & Côté, la grande tannerie de V.Côté, les fonderies de M.M Dussault & Bédard furent consumées également..... Le feu s'est arrêté à l'avenue Yamaska, près de la rivière, **faute de maisons pour l'alimenter ...!***

Il est bien difficile de donner le montant des pertes. Quelques uns les estiment à un million et demi de piastres.

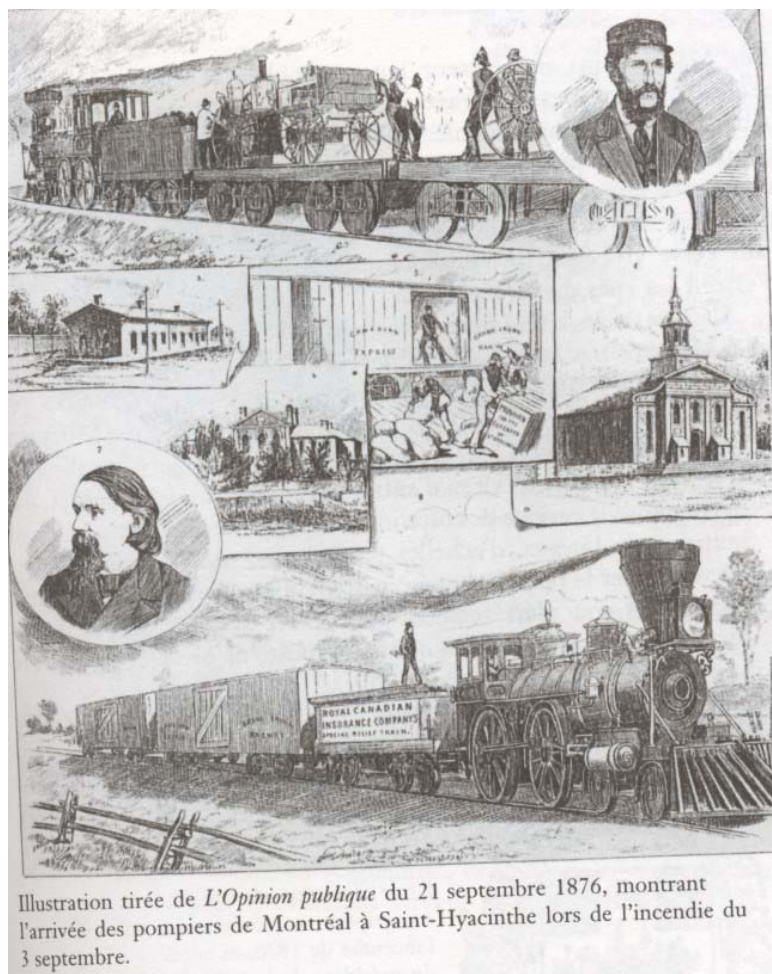
UN CHÂTIMENT?

Nous nous trouvons qu'avec trois magasins et sans ressources pour nourrir toute cette population qui est là dans la rue, sans abris et sans pain. Oh qu'elle est grande notre douleur et que la Providence a été sévère dans le châtement qu'elle nous a infligé. Déjà nous étions bien éprouvé par la crise financière qui sévit partout le pays; notre brave population ouvrière avait eu, il nous semble, assez de jours d'épreuves et de tribulations. À l'approche de l'hiver la voilà réduite à la plus extrême indigence et sans un réduit pour s'abriter.

Ce n'est pas sans verser des larmes que nous voyons la pauvre mère de famille en proie aux angoisses les plus cruelles, le petit enfant demander la nourriture qu'elle ne peut lui donner et l'honnête ouvrier privé du fruit de ses économies. Sans doute que Dieu qui nous a tant affligé trouvera des consolations pour notre infortune et nous enverra les secours des cœurs généreux.

LES RENFORTS

Vers quatre heures une pompe à vapeur arrivait par convoi spécial de Montréal et les braves pompiers Montréalais rendirent les plus grands services. Leurs efforts furent d'abord dirigés vers la grande manufacture de la compagnie de chaussures de St-Hyacinthe et les moulins de M.M. Langie et Fréchette. Ils parvinrent à maîtriser les flammes qui consumaient les maisons environnantes. Fort heureusement préservèrent-ils ce grand bâtiment, car s'il eût brûlé, l'établissement de carrosserie de Larivière et Frère y passait, et peut-être les moulins et les manufactures d'étoffe et de chaussures de la compagnie manufacturière de St-Hyacinthe.



L'AIDE HUMANITAIRE

Heureusement que nos communautés ont été épargnées. Aussi a-t-on vu avec reconnaissance nos sœurs grises, les sœurs du couvent de la Présentation être les premières à prêter leur assistance pour transporter les objets, comme à consoler les affligés. Il était beau de contempler le dévouement et les efforts de ces saintes femmes au milieu du danger, et hier soir nos maisons religieuses recevaient toutes ces personnes qui se présentaient pour implorer un abri. Beaucoup trouvèrent un refuge pour la nuit dans les églises. Il ne faut pas non plus oublier les prêtres de notre séminaire et de l'Évêché et les pères dominicains qui se multiplièrent pour assister la population. Puisse Dieu leur rendre au centuple ce qu'ils ont fait pour l'indigent.

Un convoi a été expédié hier matin de Montréal avec du pain et autres provisions pour la population en souffrance

RUMEURS-RUMEURS

Nous ne croyons point à l'attaque du Hérald pour déprécier notre population, en insinuant que des aubergistes débitaient des liqueurs pendant que leur maison était en feu....!

Il circule une rumeur allant à dire qu'il y avait eu perte de vie, mais nous ne le pensons pas, car nous n'avons pu le constater. (Effectivement il n'y a eu aucune victime lors de cette tragédie).

On calcule que dans l'incendie de St-Hyacinthe, il a été brûlé des trottoirs sur une longueur de dix milles.

AILLEURS DANS LE MONDE

Lu dans l'édition « extra » du 16 septembre 1876 du Courrier.

*La guerre Turque n'est pas encore terminée, l'Europe est toute occupée de diplomatie, et les **armements secrets** sont poussés sur une vaste échelle.*

Le dicton « Plus cela change, plus c'est pareil » semble s'appliquer encore une fois!

Lu également dans l'édition « extra » du 26 septembre 1876 du Courrier.

Une dépêche spéciale de Bismark au Dacotah datée du 17 courant mande que Sitting Bull (grand chef Sioux) a traversé le Missouri près de Port Peck à la tête d'une colonne ayant une longueur de trois milles.

Le général Terry doit tenter un effort désespéré pour l'atteindre et lui livrer une bataille décisive.

Et ici même à Saint-Hyacinthe, la vie continue. On apprend par le Courrier que l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe a quand même eu lieu le 10 octobre, et même qu'un dénommé Courtemanche aurait gagné le 4^e prix dans la catégorie « Espèce chevaline, étalon de 4 ans ou plus »! Nous reviendrons cent ans plus tard, soit en 1976, où un autre Courtemanche, Jules de son prénom, laissera sa marque dans l'histoire de la municipalité et du service de sécurité des incendies de Saint-Hyacinthe.

LA CAUSE DE L'INCENDIE OU LA FAMEUSE « AFFAIRE BLANCHETTE »

Naturellement, la cause de l'incendie fit couler beaucoup d'encre. Il faut bien comprendre que dès le lendemain de l'incendie, les soupçons se portèrent vers un dénommé Magloire Blanchette et son frère cadet Hugues. Magloire Blanchette était un sellier de grande réputation et, à l'époque, un sellier était un personnage important et connu de tous. D'ailleurs, M. Blanchette faisait passer des annonces publicitaires dans le Courrier de façon hebdomadaire, et ses affaires semblaient être prospères aux yeux de tout un chacun.

Cependant, au lendemain du drame, les soupçons s'appesantirent sur Magloire Blanchette. Voyons ce que le Courrier du 9 septembre avait à en dire.

Après l'incendie qui a détruit notre ville, les soupçons se sont portés contre la personne de Magloire Blanchette, sellier de cette ville, où le feu a pris origine. Sur déposition à cet effet, l'incendiaire supposé fut aussitôt mis en arrestation, de même que son jeune frère Hugues Blanchette que l'on considérait devoir être un témoin important.

L'enquête préliminaire en cette triste affaire a commencé hier au palais de justice de cette ville, devant son Honneur M Magloire Lanctôt, magistrat de district (qui décéda en avril 1877) La salle d'audience était remplie d'une foule anxieuse de connaître la preuve qui allait se faire et frémissante d'indignation. L'accusé était connu de tous; le crime qu'on lui reprochait était atroce; aussi l'interrogatoire fut suivi avec une attention soutenue et le plus vif intérêt.

Le premier témoin entendu fut le connétable Louis Lacaillade qui prouva où le feu avait commencé et quels ravages il avait exercé dans l'après-midi du 3 septembre. Il constata que le feu avait pris dans un grenier à foin loué par l'accusé à la barre.

Le second témoignage fut celui d'Olivier Leboeuf, apprenti-sellier demeurant maintenant à Brigham. Il était au service de Blanchette en juillet dernier, lorsque, vers le 11 de ce mois, la veille des courses à St-Hyacinthe, l'accusé lui fit l'offre de mettre le feu à sa boutique. Une

somme de \$100 piâstres fut promise au témoin qui refusa. Après cette première tentative auprès du témoin, Blanchette revint à la charge le lendemain, premier jour des courses, et voulut pousser Leboeuf à mettre le feu, lui promettant récompense et remarquant que, comme il y avait beaucoup d'étrangers à la ville ce jour là, le soupçon ne se porterait point sur lui. Leboeuf refusa de nouveau et laissa peu de temps après le service du prisonnier et s'en alla demeurer à Brigham chez un sellier, François Bernard, à qui il raconta la chose huit jours avant le feu du 3 septembre.

Hugues Blanchette, frère du prisonnier, fut ensuite assermenté. Il hésita beaucoup à répondre et ce ne fut qu'après les questions plusieurs fois réitérées qu'il consentit à répondre. Il déclara qu'il demeurait chez l'accusé depuis deux semaines avant que le feu éclata. Blanchette lui parla à plusieurs reprises de mettre le feu. Samedi dernier particulièrement il lui demanda de mettre le feu dans le grenier d'étable où il y avait quantité de paille à bourrer les colliers; que le vent était bon et que, comme il y avait beaucoup de monde à la ville, on croirait que le feu a été mis par les habitants étrangers.

Il offrit comme récompense au témoin \$27 piastres et un habillement complet. C'était vers 2 heures après-midi. Le témoin refusa.

L'accusé en parla plusieurs fois ce jour là à son frère et sur le soir, il lui dit qu'on venait de l'avertir que l'eau de l'aqueduc serait arrêté le lendemain matin. Dans le cours de la semaine Blanchette dit au témoin que s'il passait au feu, il se trouverait bien mieux dans ses affaires, car il était bien assuré. Il ajouta aussi qu'il irait à St-Hugues avec ses enfants et que ce serait le bon temps de mettre le feu; que personne ne le soupçonnerait.

En partant pour St-Hugues dimanche dernier au matin, le jour de l'incendie il dit au témoin de bien faire attention de sauver, si le feu prenait, les hardes et les linges de corps, parce que ce n'était pas assuré. Mais de ne point s'occuper du ménage, parce qu'il était assuré.

Tel est le résumé des principaux témoignages, dans cette triste et sale affaire.

Comme l'accusé n'a pas encore subi son procès et que la loi le suppose innocent, tant qu'il ne sera pas condamné, nous nous dispensons de tous commentaires.

RÉGLEMENTATION

Toujours dans l'édition spéciale du Courrier datée du 26 septembre 1876, nous pouvons lire une résolution de règlement municipal qui pourra, le croit-on, empêcher que de tels désastres se produisent à nouveau sur la ville.

Le conseil de notre ville a passé un règlement ordonnant qu'à l'avenir toutes les nouvelles constructions soient couvertes en ardoise, zinc, tôle, ou ferblanc, sous peine d'une amende de \$10 par chaque jour de contravention. L'usage du bardeau est strictement défendu.

Toutes les constructions en bois érigées depuis le 3 septembre devront être couvertes ainsi dans les 8 mois après la promulgation du règlement.

COUP DE THÉÂTRE AU PROCÈS

Un véritable coup de théâtre s'est produit mercredi le 11 octobre 1876 durant le procès de Magloire Blanchette. Il s'agit de la double évasion de Hugues Blanchette, alors accusé de complicité, principal témoin de la poursuite et incarcéré dans la prison municipale sous la surveillance du geôlier Choquette (aucun lien de parenté avec Jean-Robert) et d'un dénommé Hormidas St-Germain, un récidiviste notable!

Voyons ce qu'avait à en dire l'édition extra du Courrier du 14 octobre 1876.

Mercredi vers 6 heures Hugues Blanchette, accusé de complicité dans l'incendie du 3 septembre, a pris la clef des champs avec un jeune St-Germain détenu dans la prison. On ignore les détails de leur évasion. Les Hommes de Police Pagé et Benoît se mirent à leur recherche, jeudi soir le jeune Hugues s'est de nouveau constitué prisonnier. Il fut incarcéré et il est probable qu'il ne tentera plus de s'évader.

Le jeune Hormidas St-Germain court toujours. Voyons pourquoi il avait été incarcéré, et la suite de sa fugue.

8 OCTOBRE 1876 - HORMIDAS ST-GERMAIN : PAS UN SAINT!

Hormidas St-Germain n'était sûrement pas un saint! Dans l'édition du Courrier daté du 28 octobre 1876, on explique les raisons qui ont mené à l'arrestation du jeune St-Germain :

*...Les faits révélés par l'enquête ont établi l'existence depuis quelques mois d'une association de trois ou quatre individus **tous jeunes désoeuvrés et vicieux** qui croient trouver dans le vol et le crime une existence préférable à celle d'un travailleur honnête. Un mandat d'arrestation avait été décerné contre les nommés **Hormidas St-Germain** , Charles Morasse et Thomas Ducharme accusés d'avoir enfoncé le magasin de P.Filion et E.Gervais au village d'Upton, dans la nuit du 6 au 7 octobre courant et d'en avoir pris et volé des marchandises évaluées à \$400.*

*Les deux premiers (St-Germain et Morasse) après des démarches qui font honneur à l'intelligente activité de notre chef de police Pagé et de ses aides Lacaillade et Benoît, avaient été arrêtés et incarcérés pour enquête préliminaire. **St-Germain a réussi à s'échapper de prison avec un dénommé Hugues Blanchette** et Ducharme n'a pas pu encore tombé sous les mains des agents de l'autorité.*

16 OCTOBRE 1876 - HORMIDAS ST-GERMAIN RÉCIDIVE!

Voici ce que l'on écrivit dans le « Travailleur de Worcester » :

Monsieur le Rédacteur,- Je désire vous faire part de ce qui s'est passé chez moi le 16 octobre.

*Dimanche le quinze, **un jeune St-Germain de St-Hyacinthe** s'est rendu chez moi, disant qu'il venait de cette dernière ville. Comme ancien apprenti de son père, je le reçois poliment. Il coucha chez moi.*

Le lundi, après son départ, je découvris que l'individu m'avait enlevé ma montre d'argent et une chaîne d'or appartenant à ma femme. Il était accompagné d'un jeune homme (probablement Thomas Ducharme) qui lui aussi a fait des siennes. M. A. Nantelle s'est fait voler ses pantalons, une veste, etc, etc. Attention à St-Germain. À propos, ne serait-ce pas celui qui s'est évadé de la prison de St-Hyacinthe. Avis au géolier Choquette.

Bien à vous, Regis St-Pierre

3 NOVEMBRE 1976 - UN MALHEUR N'ARRIVE JAMAIS SEUL!

Malheureusement, ce dicton se concrétise trop souvent. Deux mois jour pour jour du grand incendie du 3 septembre 1876, un autre grand incendie fit rage à Saint-Hyacinthe. On rapporte même que si l'incendie du 3 septembre n'était pas arrivé, celui du 3 novembre, en plus de détruire ce qui a été détruit lors de cet incendie, aurait probablement détruit ce que l'incendie du 3 septembre avait détruit. Voyons ce que l'édition du 4 novembre du Courrier avait à en dire.

Ce n'était pas assez du terrible incendie du 3 septembre dernier, qui dévora, en quelques heures, la plus grande partie de notre ville. A deux mois d'intervalle, hier, le 3 novembre, à neuf heures du matin, le tocsin se faisait entendre et une épaisse colonne de fumée s'élevait dans les airs, au grand effroi de tout le monde. Le feu venait de prendre dans le grand établissement de carrosserie de Larivière et frère et le vent qui

soufflait alors avec fureur faisait présager pour St-Hyacinthe un nouveau et terrible malheur.

Le feu se déclara sur la rue Cascades, dans la petite portion de la ville que l'incendie de septembre avait épargnée, c'est-à-dire dans la partie manufacturière. D'un côté il y avait à craindre pour la grande manufacture en briques connue sous le nom de manufacture de chaussures de « McMartin, Hamel. » En face c'était la boutique de moulins à battre et les forges de M. Olivier Chalifoux. Puis plus bas le feu se dirigeait vers la grande manufacture de la compagnie de chaussures de St-Hyacinthe et des efforts furent faits pour préserver ce magnifique établissement et la manufacture de coffres-forts de F.X Bertrand.

En une heure de temps le carré de maisons compris entre les rues Cascades, St-Joseph, la ruelle St-Dominique et la rivière furent réduits en cendres, à l'exception de deux maisons près de la manufacture de briques. Une maison appartenant à Dame Labatte, sur la rue St-Joseph, la seule qui fut épargnée il y deux mois à cet endroit, a été aussi réduite en cendres. Le feu menaçait tellement l'établissement de notre journal que nous avons été obligé de déménager nos effets. Heureusement que cette fois, nous n'avons point de pertes à déplorer.

On estime la perte à \$50,000. Les espaces ravagés par le feu ont été un préservatif pour les maisons neuves qui se sont construites depuis deux mois. Beaucoup croient que si la ville n'eut pas brûlé à la fin de l'été elle n'aurait pu échapper cette fois à l'élément destructeur.

Tous les citoyens ont rivalisé de zèle et d'efforts pour atteindre les flammes et les élèves du Séminaire accourus sur les lieux avec les professeurs ont rendu de grands services. Nous avons eu à constater un manque d'organisation dans le département du feu, et l'aqueduc, nous ne savons pour quelle raison, n'a pas répondu à l'attente du public. A l'endroit où nous étions nous avons constaté que l'eau ne pouvait atteindre le sommet d'une maison en bois à un seul étage.

Le malheur que St-Hyacinthe a subi hier complétera, espérons-le, la série de nos infortunes. Ce feu est une calamité bien grande en face de ce que nous avons eu à supporter et, à l'approche de l'hiver comme

nous sommes, les effets s'en feront encore plus vivement sentir. La Providence est la maîtresse de nos destinées et c'est dans elle que nous devons déposer nos peines comme nos espérances dans l'avenir.

Au crédit de ce désastre, il faut noter que bien des éléments ont évolué à la suite de cet incendie; énumérons-en les plus significatifs : l'achat dès novembre 1876 de la pompe à vapeur Gould, de boyaux, d'échelles, le redressement et l'élargissement de plusieurs rues, la résurrection de l'éclairage au gaz, la mise en vigueur de l'ordonnance touchant les toits métalliques, l'engagement des pompiers.

Il est toutefois réconfortant de constater qu'aussi grands furent les malheurs affligeant nos ancêtres, aussi grands furent les exemples de courage et de ténacité déployés tant par les citoyens que par le conseil de ville lui-même pour réorganiser et rebâtir notre ville! Découvrons la suite des événements.

20 DÉCEMBRE 1876 - OFFRE DE SERVICES DE 100 \$

C'est par un document officiel déposé aux archives municipales sous la cote 113, le 20 décembre 1876, qu'une offre de services pour la réorganisation du département du feu a été rédigée. Dans cette offre de services de M. Léon Plamondon, futur ingénieur en chef du département du feu, monsieur Plamondon propose la réorganisation complète et la surveillance du département pour la modique somme de 100 \$ annuellement; voici la fidèle transcription. À voir la brièveté et la concision de cette offre de services aussi importante, il est permis de s'interroger si le poste ne lui était pas déjà promis. L'histoire, malheureusement, ne le mentionne pas!

Au conseil de ville de St-Hyacinthe,

Le soussigné fait application à votre conseil qu'il s'engagera d'organiser le département du feu de la cité de St-Hyacinthe pour le salaire de cent piastres pour l'année pour lui; à part de ce qui devra être alloué aux pompiers pour cet effet et surveiller le dit département.

Cette proposition fut acceptée!

24 JANVIER 1877 - PREMIÈRES ARMOIRIES DE LA VILLE

C'est le 24 janvier 1877 que fut utilisé pour la première fois le sceau officiel de la ville de Saint-Hyacinthe. Encore une fois, l'histoire de la ville de Saint-Hyacinthe et celle du service des incendies seront intimement liées. C'est dans une lettre remerciant la France pour une généreuse souscription au bénéfice de l'incendie de 1876 que fut apposé pour la première fois le sceau des armoiries.



Les quartiers de l'écu sont ornés de deux fleurs de lys et de deux coqs gaulois; l'illustration au centre de la croix rappelle la conflagration du 3 septembre où l'on voit la ville être la proie des flammes. Les premières armoiries de la ville ont été créées par Napoléon Bourassa, peintre, architecte et écrivain. On y retrouve également la devise de Saint-Hyacinthe : In Amore et Fortitudine Redivimus qui signifie « Nous revivons par amour et courage ».

Ce n'est qu'en 1956 que ces armoiries furent changées pour celles que nous connaissons aujourd'hui, mais la devise de la ville est demeurée inchangée.

OCTOBRE 1880 - LES POMPIERS BLÂMÉS!

En octobre de 1880, un autre feu fit craindre le pire aux résidents de Saint-Hyacinthe. En effet, c'est dans le quartier des moulins, qui miraculeusement avait échappé au terrible incendie de 1876, que prit naissance l'élément destructeur. Le feu commença dans la boutique de la teinturerie de la fabrique des lainages, près du pont Barsalou. Il se propagea rapidement à la boutique de l'engin et au toit du moulin à farine ainsi qu'à la fabrique, avant même que les pompiers puissent y appliquer de l'eau. Ce qui fit rager les citoyens par crainte de la répétition des événements de septembre et novembre 1876.

Il y eut une bonne demi-heure d'angoisse générale avant que les premiers jets d'eau puissent être appliqués au sinistre. Ce fut trop peu trop tard. Cet incendie laissa en ruines la boutique, un étage du moulin à farine et le flanc de la fabrique. Rien, semble-t-il, dans le service municipal du feu n'avait fonctionné convenablement et cela donna lieu à de vives critiques à l'encontre du département du feu. Des améliorations s'imposaient et demandaient une organisation plus efficace du département; il fut aussi question de l'engagement d'un surintendant, d'un ingénieur et de pompiers supplémentaires pour le département du feu! La station des pompes, qui avait pourtant été commandée en 1878, n'était toujours pas terminée, et la conclusion des travaux devenait prioritaire. Elle ne devait s'achever qu'en 1882.

AOÛT 1881 - PREMIÈRE STATION DE POMPIERS

C'est en août 1881 que débuta la construction de la première véritable station de pompiers à Saint-Hyacinthe. Il s'agissait d'une très belle construction de trois étages bâtie au coût important à l'époque de 8 400 \$. À noter que cette station demeura opérationnelle jusqu'en 1963, date à laquelle la caserne actuelle sur de Boucherville fut construite et qui fête en 2003 ses 40 ans! C'est aussi en cette même année que systématiquement des adresses civiques apparurent dans notre ville, et c'est sous l'unique mandat de maire de monsieur Louis Côté que nous devons ces réalisations.

La première station de pompiers fut construite sur des Cascades coin Piété (aujourd'hui Duclos, à l'endroit où l'on retrouve aujourd'hui le Jean Coutu). Il est à noter qu'à l'époque de la construction de cette station, les pompiers et l'état-major résidaient au deuxième et troisième étage de l'édifice! À l'époque, les chevaux étaient rois et ce sont les pompiers qui devaient s'occuper de leur bien-être. **De bonnes odeurs naturelles** devaient s'élever de leur stalle dans les logements des pompiers situés juste au-dessus!



5 SEPTEMBRE 1882 - LE FEU FAIT RAGE, LES POMPIERS PIQUE-NIQUENT!

C'est par un bel après-midi du début septembre que le feu s'attaqua cette fois aux entreprises de MM. Chalifoux et Fils, entrepreneurs industriels en fabrication de batteuses et fondeurs. Les ateliers localisés sur Cascades furent une perte totale et fâcheusement, comme en 1880, l'eau fit cruellement défaut. Lors de l'enquête, il fut déterminé que l'aqueduc et la pompe à vapeur ne fonctionnèrent qu'après un long retard.

Cette fois, la faute retomba sur les pompiers qui, paraît-il, à l'heure où se déclara l'incendie, pique-niquaient paisiblement sous les pins, juste en face du champ de course! Il faut dire qu'à l'époque, il n'y avait que le télégraphe d'alarme pour aviser les pompiers que leurs services étaient requis. Ils avaient probablement trop compté sur la finesse de leurs oreilles : quoique pas tellement éloignés de la station des pompes, ils n'entendirent pas le télégraphe!

La solution à ce problème en fera sourire plusieurs, mais il faut tout de même avouer que les pompiers en ces années étaient presque jour et nuit, et cela sept jours semaine, en service. Le conseil de ville résolut qu'à l'avenir, afin de ne pas priver nos braves chevaliers de la lance du plaisir d'un pique-nique sous les pins, il faudrait faire sonner, en tocsin, la cloche de la paroisse et une cloche de la cathédrale!

17 JUILLET 1885 - CONTRAVENTION POUR VITESSE EXCESSIVE

C'est le 7 août 1885 que le conseil de ville a été saisi d'une plainte du citoyen André Dupré contre l'amende qu'il a dû payer pour **conduite en vitesse de son cheval** dans les rues de Saint-Hyacinthe! Est-il besoin d'ajouter que la technologie au radar n'était pas disponible au service de police-pompier à cette époque?

D'ailleurs, comment sévir contre un honnête citoyen qui conduisait un peu vite et sans malice sa monture sur la rue des Cascades par un bel après-midi de juillet 1885?

Voici la fidèle transcription d'un document officiel retrouvé aux archives de la ville sous la cote 52 en 1885.

Au conseil de ville de St-Hyacinthe-

*Le soussigné se plaint à votre conseil et prétend que la police agit avec trop de sévérité contre le soussigné pour lui avoir fait payer \$2.00 d'amende pour avoir conduit **son cheval un peu vite dans les rues**, sans avoir causé de dommages et **sans malice** tandis que pour la même offense on fait généralement payer qu'une piastre d'amende et que le soussigné espère que votre conseil voudra bien lui rendre justice.*

Autre temps, autres mœurs?

24 FÉVRIER 1888 - LE TEMPS EST À L'ORAGE!

C'est à la séance régulière du Conseil du 24 février 1888 que les pompiers du département du feu firent connaître leur mécontentement aux autorités. Des destitutions auprès du département mirent le feu aux poudres! En effet, des pompiers chevronnés venaient de se faire indiquer la sortie. C'était sans connaître l'esprit de solidarité à nul autre pareil que l'on retrouve dans un corps de pompiers! Il est également intéressant de noter la tournure de phrases employée par les pompiers pour faire part de leur mécontentement.

Cette requête a d'ailleurs été signée par les trois capitaines composant le département et par plus de 16 pompiers ainsi que l'assistant ingénieur en chef, monsieur Joseph Benoit, qui devint, peu après, le nouvel ingénieur en chef!

Nous pompiers de la brigade du feu prions humblement votre conseil de prendre en considération que des destitutions sont faites parmi nous sans cause ni raison.

Ce système pourrait devenir préjudiciable aux intérêts, bien entendu, de la ville.

*Pour convaincre votre conseil qu'il y a abus et que les choses se font plutôt **par fantaisie** que dans l'intérêt de la brigade, nous attirons votre attention sur le fait que deux anciens pompiers **très sobres et d'une santé parfaite, qui n'ont encore reçu depuis dix ans un seul sou pour maladie**, viennent d'être démis sans même leur dire pourquoi.*

Nous considérons ces démissions injustes et prions votre conseil dans l'intérêt du département, de voir à ce que ces injustices soient réparées.

3 MARS 1888 - LE JOUR OÙ LES POMPIERS DEVINRENT PROFESSIONNELS

À la séance du 3 mars, une requête inédite était acheminée au conseil de ville. C'était la première fois que la brigade du feu demandait une rémunération pour ses services. Il s'agissait d'un montant forfaitaire de dix piastres (dollars) annuellement. Voyons en quels termes cette requête fut faite.

Nous, soussignés, membres de la brigade du feu, demandons humblement que;

Considérant que l'indemnité actuelle de trois piastres par semaine aux membres malades ne favorise que quelques hommes;

Considérant qu'au moins les trois quarts des membres ne sont aucunement indemnisés pour leurs services quoique cependant ils détériorent leurs habits chaque fois qu'une alarme les commande;

Considérant que pour ces raisons il n'y a pas satisfaction générale,

Une indemnité de dix piastres par année par membre payable à la fin de chaque année moins les amendes (ex : jurons en service) encourues dans le cours de l'année leur soit versée

RAPPORT D'ENQUÊTE POUR DESTITUTIONS FANTAISISTES

Le 25 février 1888, le comité du feu fit enquête dans les allégations de destitutions fantaisistes faites par l'ingénieur en chef Léon Plamondon. Je ne sais si les destitutions furent fantaisistes, mais le règlement accordé par le comité du feu peut sembler à tout le moins original! Voici la transcription du document 25 de l'année 1888, tel que conservé aux archives municipales. Ce document a été présenté au conseil de ville lors de la même rencontre du 3 mars 1888.

Le Comité du feu auquel a été référée la plainte de Joseph Benoît et des membres de la brigade du feu de St-Hyacinthe concernant la démission de certains membres de la dite brigade du feu,

A l'honneur de faire rapport à votre conseil,

Que le comité a rencontré les membres de la brigade du feu de St-Hyacinthe samedi le 25 du courant,

Qu'après informations prises et renseignements donné de part et d'autres, il y a eu entente entre les membres de la dite brigade et les démissions mentionnées ne devant pas avoir lieues

Le comité suggère à votre conseil et recommande l'achat et pose d'une cloche ou appareil électrique à la station des pompes et les branchiers de la brigade du feu devraient être pourvus de chapeaux, bottes et collerettes à incendie et tous les pompiers devraient aussi être munis d'un insigne convenable pour les incendies (souvenons-nous de la contravention de vitesse à cheval ...!).

Ce document a été soumis par MM. Duclos, Palardy, Chenette et Moisan.

25 JANVIER 1889 - ENGAGEMENT DE POMPIERS VOLONTAIRES

À la suite d'une année 1888 des plus fertiles en revendications de la part des membres de la brigade du feu, il fut résolu de remercier de leurs services tous les membres de la brigade du feu et de les remplacer par des pompiers volontaires. Voici la transcription de la recommandation faite par monsieur Duclos, président du Comité du feu, telle que présentée lors de la séance du conseil, le 25 janvier 1889.

Le soussigné président du Comité du feu de St-Hyacinthe,

A l'honneur de faire rapport à votre conseil,

Attendu que votre conseil a décidé de réorganiser le département du feu de St-Hyacinthe par l'engagement de nouveaux employés,

Attendu que pour compléter la réorganisation de ce département et son bon fonctionnement il serait nécessaire d'établir un corps spécial de pompiers volontaires dont le nombre pourrait être fixé à dix avec une subvention annuelle de dix piastres chacun, plus un habillement de caoutchouc pour les incendies.

Attendu que les membres actuels de la brigade du feu de St-Hyacinthe vont se trouver à être remerciés de leurs services comme pompiers, le soussigné croit devoir suggérer à votre conseil qu'il conviendrait de leur allouer la somme de deux cents piastres en reconnaissance des services par eux rendus comme pompiers.

Le tout humblement soumis

10 JANVIER 1894 - SAUVETAGE PAR UN POMPIER NEW-YORKAIS

Un autre feu fait rage au séminaire de Saint-Hyacinthe. Dans la froide nuit de janvier 1894, l'élément destructeur s'attaque à la buanderie du séminaire. Les dynamos électriques et tout l'intérieur de la « maison de briques » sont la proie des flammes. Les collégiens membres de la brigade du feu du séminaire s'activent à « sauver les meubles » dans sa version la plus intégrale! Au plus fort de l'incendie, un grand et jeune collégien est aperçu à l'étage supérieur, enveloppé de fumée, s'affairant à sauver quelques menus objets sous les regards horrifiés d'une centaine de témoins impuissants. Et sous les cris de cette foule inquiète pour la vie de cet étudiant qui l'implore de descendre rapidement, celui-ci se contente de sourire et continue son labeur inlassable, et leur répond « n'ayez crainte ».

Mais qui donc était cet étudiant pour le moins courageux et maître de ses émotions dans ces moments angoissants? À la fin de l'incendie, celui-ci descendit finalement de sa position inconfortable et alla à la rencontre de ses supérieurs. C'est alors que nous apprenions que ce nouvel étudiant au séminaire de Saint-Hyacinthe, en tentant d'expliquer son sang-froid dans de telles situations, révéla aux autorités qu'il avait passé deux ans comme pompier à la ville de New-York avant de poursuivre ses études à notre séminaire!

La ville de Saint-Hyacinthe venait de s'enrichir d'une autre page d'histoire, celle d'un sauvetage des biens de la communauté par un pompier New-Yorkais!

20 JUIN 1895 - 3 LIEUTENANTS-GOUVERNEURS PARMIS LES POMPIERS

Ce n'est pas un mince honneur pour la brigade des pompiers volontaires de Saint-Hyacinthe d'avoir pu compter trois lieutenants-gouverneurs parmi ses premiers membres. Un d'ailleurs fut premier ministre du Québec en 1880, le très honorable Adolphe Chapleau.

Outre monsieur Chapleau, le service des incendies peut s'enorgueillir d'avoir compté également dans ses membres M. Rodrigue Masson ainsi que Sir François Langelier, qui furent, à un moment ou un autre, membre de la Brigade et qui devinrent par la suite lieutenants-gouverneurs du Québec!

C'est lors de son allocution au Collège de Saint-Hyacinthe, tenue le 20 juin 1895, que Sir Adolphe Chapleau (alors lieutenant-gouverneur) fit l'éloge des enseignements reçus au Collège et se flatta d'avoir fait partie du corps des pompiers de Saint-Hyacinthe dans ses jeunes années!

27 MARS 1903 - PLAINTE CONTRE LA COMPLICITÉ DE LA POLICE

C'est le 20 mars 1903, et déposée lors du conseil de ville du 27 mars, que cette plainte fut faite par maître Beauchemin, avocat et conseiller du roi, concernant la complicité de la police, lorsqu'un mannequin a été brûlé devant sa résidence. Et c'est en ces termes que la plainte a été déposée. À lire attentivement la déduction de maître Beauchemin qui lui aura permis de tenter d'incriminer le service de policier-pompier! Il est à noter que sa prose n'a d'égale que son instinct de limier!

A son honneur le maire et à ses échevins de la cité de Saint-Hyacinthe.

L'humble requête du soussigné, Antoine-Olivier-Théophile Beauchemin, de la cité de Saint-Hyacinthe, avocat et conseiller du roi.

Expose respectueusement,

- 1- Qu'il est contribuable de la cité de Saint-Hyacinthe, ayant résidence au numéro 106 de la rue Mondor, à quelques pas de la station de police;*
- 2- Que, dans la soirée de lundi dernier, 16 mars courant, un grand nombre de personnes tumultueusement, illégalement et malicieusement assemblées; dont une partie frappant sur des tambours et des vases en métal, soufflant dans des sifflets produisant des sons aigus; une partie portant des torches et une autre partie traînant dans la boue un mannequin qu'elles disaient représenter votre requérant, se serraient en face de sa résidence, y auraient stationné et y auraient poussé des cris; frappé sur ces tambours et ces vases de métal, sifflé énergiquement, durant plusieurs minutes, puis auraient mis le feu à leur mannequin, criant en même temps qu'elles brûlaient ainsi votre requérant, faisant injure à celui-ci et à sa famille et les troublant dans leur paix et leur repos;*
- 3- Que deux hommes de police auraient suffi pour disperser cette foule, mais qu'il ne s'en est pas trouvé un seul pour remplir ce devoir;*
- 4- Que votre requérant est informé **qu'un des hommes de police de cette ville n'est pas étranger** à l'organisation de ce désordre; que*

*ce qui lui fait croire que cette information est fondée, c'est qu'un semblable mannequin, qu'ont fait brûler les mêmes personnes, dans la même soirée en face d'un autre respectable citoyen de cette ville, **était chaussé d'une paire de bottes de pompier**, les pompiers faisant partie du corps de police*

Votre requérant demande que ce conseil fasse ou fasse faire sans délai une enquête afin que les organisateurs de ces faits regrettables soient recherchés, reconnus et punis suivant la loi; sans quoi ce conseil sera réputé conniver avec les coupables et prendre les responsabilités de ces actes criminels.

Ouf! Ces avocats, qu'ils ont donc la plume facile!!!

20 MAI 1903 - LE TROISIÈME GRAND FEU

Le temps est sec et ensoleillé. Un fort vent de l'ouest soulève la poussière dans les rues non pavées. Sur l'heure du midi, le feu éclate à la manufacture Côté, au coin des rues St-Antoine et Saint-Hyacinthe (Hôtel-Dieu). L'alarme est donnée par un employé de la fonderie Dussault et Lamoureux.

Aussitôt, les neuf pompiers réguliers et les 15 pompiers volontaires qui composent la brigade des incendies sont sur les lieux. Déjà, le feu enjambe la rue Hôtel-Dieu et la fonderie Dussault et Lamoureux est en feu pour se propager aux maisons avoisinantes.

L'unique pompe à vapeur ne peut suffire à la tâche. À deux heures, la manufacture Hudon et la buanderie Nationale, sur la rue St-Antoine, brûlent. Le maire St-Jacques demande l'aide aux pompiers de Montréal qui arrivent vers 2 h 45.

Se rendant immédiatement compte que la situation est tout à fait hors contrôle à cause du vent, ils se postent sur la rue St-Antoine avec l'intention de sauver l'ouvroir Ste-Geneviève.

À cet instant, deux cents maisons flambent et d'autres sont menacées. Le tohu est effrayant. En plus du crépitement du feu, du fracas des

effondrements, et des cris de gens, on entend le hennissement et les cris de mort de nombreux chevaux, poulets et porcs qui seront les seules victimes.

Vers cinq heures, le vent diminue. On commence à faire le décompte des pertes : sept manufactures, l'ouvroir Ste-Geneviève, l'académie Girouard et 29 carrés de maisons répartis sur quatre rues de hauteur et onze rues transversales.



19 JANVIER 1914 - INVENTAIRE DES RESSOURCES

Le 19 janvier 1914, un inventaire complet du service des incendies a été produit au conseil de ville :

ÉQUIPEMENTS :

- 4 voitures à boyaux
- Pour un total de 4 300 pieds de boyaux
- 1 voiture à échelles
- 3 pompes à vapeur
- 8 extincteurs chimiques
- 8 chevaux
- 1 voiture de chef
- 1 voiture patrouille
- 1 caserne de pompiers

PERSONNEL :

- 1 chef
- 1 sous-chef
- 8 constables
- 10 pompiers volontaires

Pour une population desservie de 9 797 âmes!

28 NOVEMBRE 1917 - DÉCÈS EN SERVICE DU CHEF FOISY

C'est lors de l'incendie du 28 novembre 1917 à l'Hôtel-Dieu que le service des incendies connut son premier deuil causé par le décès en service de l'un de ses membres, et pas n'importe lequel, le premier dirigeant, le chef Foisy. Ce feu qui a causé des dommages élevés à 500 000 \$, en plus de coûter la vie au chef Foisy, demeurera à jamais inscrit dans les annales de la ville de Saint-Hyacinthe et de son service des incendies.

Monsieur Foisy est décédé le 28 novembre 1917, à l'âge de 55 ans et 6 mois. Il était l'époux de Anastasie Palardy et il a été enterré au Cimetière de la Cathédrale de Saint-Hyacinthe dans la section J lot 11, après des funérailles civiques grandioses et des plus émouvantes.

Voyons un peu ce que Mgr G-P Choquette avait à en raconter dans son recueil intitulé « Histoire de la Ville de Saint-Hyacinthe »;

Il a été dit que toute la population de Saint-Hyacinthe fut témoin sur place de la calamité du 28 novembre 1917. Pendant une demi-heure, les cloches des églises et des chapelles sonnèrent l'alarme et appelèrent au secours. Les collégiens s'étaient réparti la tâche de sauver l'ameublement; les citoyens recueillirent les vieillards pendant que les dames s'emparaient des enfants et leur donnaient asile ainsi qu'à plusieurs religieuses. La compassion fut générale et expressive.

Les funérailles du chef Foisy ne furent pas moins sympathiques. La ville en fit les frais avec une pompe extraordinaire. Jamais peut-être on ne vit défiler au centre de la ville un cortège aussi nombreux. Les premiers chants de l'office résonnaient sous la voûte de la cathédrale et des centaines de manifestants attendaient encore à la porte de la maison mortuaire pour prendre rang dans la procession. Celle-ci présentait l'ordre suivant; en tête la Philharmonique, puis les voitures à incendie chargées de tributs floraux, le chef des pompiers Adjudant Bourgeois, le corbillard escorté de six pompiers réguliers et de six pompiers volontaires agissant comme porteurs, la famille du défunt, le Conseil de ville au complet, les employés municipaux. Les enfants des écoles, la magistrature, les professionnels, les industriels, les organisations ouvrières, la foule. Au chœur, plusieurs dignitaires ecclésiastiques; dans la nef, le personnel des communautés enseignantes et de leurs écoles témoignait de l'universalité du deuil.

Selon certains historiens, les dernières paroles du chef Foisy, alors qu'il combattait l'élément destructeur au troisième étage de l'Hôtel-Dieu, furent dites dans ce contexte : (... il s'éloigna quelque peu du cœur du sinistre pour se rendre à la cuisine en état de faiblesse et de fatigue extrême causé par les efforts surhumains posés afin de circonscrire l'incendie. Il demanda qu'on lui verse un café et avant même qu'on ait pu lui en verser une tasse, il s'écria, pâissant : « *S'il vous plaît, donnez-moi une chaise, je me meurs!* »). Ce furent ses dernières paroles, car à peine assis, il rendait l'âme dans un dernier soupir.

29 NOVEMBRE 1917 - PROPOSITION POUR FUNÉRAILLES CIVIQUES

C'est par une résolution de Conseil tenu le lendemain de cet incendie tragique qu'a été proposé et résolu que :

Il est proposé par l'échevin Godard secondé par l'échevin Duclos, que les membres du conseil municipal et les citoyens de la cité de St-Hyacinthe ont appris avec peine la mort de M. P.A Foisy, chef de pompiers, et sous chef de police

Que le conseil municipal se plaît à reconnaître que le regretté défunt a toujours fait preuve de dévouement aux intérêts des citoyens de la municipalité.

Que le conseil municipal offre à sa famille l'expression de nos sympathies

Que des tributs floraux lui soient adressés et que des funérailles civiques lui soient faites.

Que le conseil assiste en corps à ses funérailles

Que la présente résolution soit publiée dans les journaux

DEVANT LE CERCUEIL DU CHEF P. A. FOISY

A celui qui tomba victime du devoir, la population de Saint-Hyacinthe a fait des obsèques grandioses. Et c'était justice.

A celui qui accomplit le suprême sacrifice de sa vie, pour sauver l'existence des orphelins, des vieillards et des nécessiteux, nous avons donné nos regrets et nos prières. Et c'était dû.

Aussi longtemps que Saint-Hyacinthe existera, lorsqu'on parlera de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, on se rappellera le nom du chef Foisy qui sût mourir à son poste.

Pour résumer sa carrière et pour peindre sa mort, nous disons avec orgueil :

"Il vécut comme un brave, il mourut comme un héros."
Qu'il repose en paix dans le sol béni de notre cimetière.

REFUS DE PAYER DE L'ASSURANCE

Sur le rapport du coroner, on peut lire que le chef Foisy serait mort « d'une syncope du cœur » telle que spécifiée par les docteurs Turcotte, et Collette. Malheureusement, sa veuve, Dame Palardy, quoique son mari ait bénéficié de funérailles civiques des plus grandioses, ne put jamais se prévaloir de l'assurance que détenait son mari à la compagnie d'assurance La Prévoyance, car celle-ci refusait de payer, alléguant que le décès de son époux était le fait d'un événement naturel et non accidentel...!

Voyons un peu l'échange de la correspondance entre la municipalité et la compagnie d'assurance La Prévoyance, telle que conservée aux archives municipales à la cote 264 pour l'année 1917.

Adressée à La Prévoyance le 29 novembre 1917 au 160 St-Jacques Montréal

*Pierre Agapit Foisy, chef de police, 85 Cascades, St-Hyacinthe, assuré par la police numéro A 10539 est mort hier des suites d'un **accident** subi à l'incendie de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe hier. Il a reçu des soins des docteurs J.E.A Collette 185 Girouard et Eugène Turcot 5 Du Palais. La cité de St-Hyacinthe réclame la somme assurée, soit mille dollars payable en vertu de la dite police. Les funérailles ont lieu samedi prochain. Sommes prêts à signer tous autres documents nécessaires à cette fin.*

A.Messier

Greffier

À cela le greffier de la ville adjoignit le rapport d'autopsie signé par le docteur Collette et sur lequel il spécifie clairement que : *les recherches faites établissent que la mort était due à une asystolie aiguë causé par un surmenage **accidentel** au cours de son travail à un incendie.*

Et ce document est contresigné par le docteur Viger, coroner du district de Saint-Hyacinthe.

Et le greffier, M. Messier, récidive le 3 décembre 1917 en envoyant cette lettre, ne recevant pas de réponse de la compagnie La Prévoyance.

La Prévoyance,

Monsieur le gérant :

Vous m'obligerez beaucoup en m'envoyant immédiatement toutes les formules adoptées par votre compagnie au sujet de la réclamation de l'assurance de M.Pierre Agapit Foisy, assuré par votre police No. A 10539.

Votre tout dévoué

A.Messier

Le Greffier de la Cité de St-Hyacinthe

Le 5 décembre 1917, le greffier, M. Messier, reçut comme toute réponse ce laconique communiqué de la part de La Prévoyance :

M. A. Messier,

Greffier de la Cité de St-Hyacinthe,

Cher Monsieur :-

Re Pierre

Agapit Foisy

Nous avons en mains votre lettre du 3 courant. Nous apprenons que M. Foisy est mort des suites d'une maladie organique et non d'accident. Conséquemment, nous N'avons aucune formule à vous faire remplir, étant donné que M. Foisy n'était pas assuré dans notre Compagnie que contre les accidents seulement.

Veillez nous croire,

Vos biens dévoués,

LA PREVOYANCE

Par M. Provost

Inspecteur.

LP/BG

À la réception de cette lettre, la Ville demanda même à maître Bouchard un avis juridique sur des recours possibles contre La Prévoyance. Malheureusement, celui-ci ne put que convenir dans un document conservé aux archives sous la cote 3 de l'année 1918 et que je cite :

J'avais entendu dire que le chef Foisy était mort à la suite d'asphyxie par la fumée; j'ai vu, à ce sujet, M. le docteur Eugène Turcotte, et il me dit que, dans le cas de M. Foisy, il n'y pas eu d'asphyxie, mais que ce dernier est mort d'une syncope.

Dans ces circonstances, je ne vois aucune chance de succès pour la Corporation contre cette compagnie.

Je me demande si maître Bouchard a pu prendre connaissance du rapport d'autopsie contresigné par le coroner du district, le docteur Viger, où pourtant, on retrouve la notion d'accidentel et reproduite ci-après?

Les recherches faites établissent que la mort était due à une asystolie aiguë causé par un surmenage accidentel au cours de son travail à un incendie.

Et ce document est contresigné par le docteur Viger, coroner du district de Saint-Hyacinthe.

Je me demande également si de nos jours la cause aurait été traitée différemment! Il est également ironique de constater que la Ville a payé toutes ces années une assurance pour ses pompiers et qu'à la seule réclamation qu'elle ait eu à faire (Dieu nous en bénisse), celle-ci fut refusée!

6 DÉCEMBRE 1917 – Séance du conseil

RAPPORT SUR L'INCENDIE DE L'HÔTEL-DIEU

C'est lors de la séance du Conseil du 6 décembre 1917 que fut déposé le rapport du chef Adjudant Bourgeois concernant l'incendie du 28 novembre, et rédigé le 3 décembre. Étant donné l'importance que revêt cet incendie dans l'histoire de notre Ville et de notre Service, je retranscris fidèlement ce rapport, qui est toujours conservé aux archives municipales sous la cote 257 de l'année 1917.

A son honneur le Maire et Messieurs les Échevins de la Cité de St-Hyacinthe

Messieurs.

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant concernant l'incendie qui a détruit les bâtisses de l'Hôtel-Dieu dans le courant de la semaine dernière.

Mercredi matin, le 28 novembre 1917 le poste de pompiers était averti, à 12h45 hrs par la cloche d'alarme portant le No. 37.

Les pompiers se sont immédiatement rendus sur les lieux avec tous les appareils de la station.

Arrivés sur les lieux le feu était déjà communiqué au quatrième étage, après avoir pris son origine dans le sous bassement.

J'ai alors donné ordre à mon regretté Sous-Chef Foisy de s'occuper du sauvetage du personnel de la maison avec l'assistance des Sœurs. Un grand effort a été fait pour sauver la bâtisse de la chapelle en coupant le feu mais en vain ce fut inutile.

Alors j'ai tout fait employer les forces à sauver les deux autres grandes bâtisses l'une sise sur la rue St-Anne et l'autre sur la rue St-Joseph.

Mais il fallait diviser les forces car le terrain à couvrir était étendu, et c'est alors que j'ai pensé qu'il serait plus prudent de demander du

secours de Montréal, ce que j'ai fait après consultation avec le Président du Feu M. Godard. Du secours de Montréal était dans le but de nous aider principalement à sauver les deux autres grandes bâtisses ci-devant mentionnées, et dont l'une, si le feu s'y était propagé, c'était probablement la destruction complète d'une partie du quartier No. 4.

J'ai téléphoné à Montréal à 3 hrs, et les pompiers de cette dernière ville sont arrivés ici à 6h10 hrs, sous le commandement du sous-chef Doolan, alors que le feu était sous contrôle.

J'ai parcouru tous les coins accompagnés du S - C Doolan, et après un examen de la situation on a jugé à propos de ne pas se servir de ses appareils.

Seulement je lui ai demandé le concours de ses dix hommes pour remplacer les miens qui méritaient un repos, ou plutôt je dirai un échange de vêtements, et qui étaient aussi démoralisés par la mort du regretté sous chef Foisy.

Je lui ai demandé aussi, 1 000 pieds de boyaux qu'il m'a prêtés.

J'ai envoyé ces boyaux au poste au cas, où un autre incendie se déclarerait. Cela a causé un certain retard pour le départ des pompiers de la ville de Montréal.

Il a fallu jeter de l'eau sur les décombres jusqu'à vendredi au matin à 5 hrs.(41 heures après le début de l'incendie).

Au cours de l'incendie 7 000 pieds de boyaux ont été utilisés, c'est-à-dire tout ce que nous possédons.

La pression de l'Aqueduc était bonne et notre pompe a fonctionné à merveille donnant de 120 à 140 livres de pression.

A part la mort de notre regretté Sous-Chef Foisy dont vous connaissez la cause, le pompier Brunet s'est fracturé un pied en descendant une échelle portant avec lui un boyau.

Du côté matériel, une échelle, 50 pieds de boyaux, 2 jets et quelques clefs ont été détériorés.

Note de l'auteur : Suite à la lecture de ce rapport historique relatant le feu meurtrier de l'Hôtel-Dieu, j'aimerais vous faire part de mes réflexions personnelles, ayant agi en tant qu'officier commandant sur la scène de l'urgence à de si nombreuses occasions depuis près de 15 ans, et en plus des 28 années au total d'expérience comme pompier. Voici ce que je ressens et crois voir transpirer de ce rapport :

- 1- Que la hantise de tout officier commandant les opérations n'est pas celle de rater une stratégie ou une tactique permettant de circonscrire le feu plus rapidement, mais bien celle de perdre un de ses hommes sur les lieux d'un sinistre.
- 2- Que dans ce cas bien précis, il y a eu perte humaine et pas n'importe laquelle, celle de son bras droit direct, celui avec lequel il travaillait quotidiennement depuis des années à un rythme de plus de 86 heures par semaine. Peut-on s'imaginer un seul instant l'esprit de camaraderie qui devait habiter ces deux hommes?
- 3- Qu'une grande partie de l'expertise en combat d'incendie venait de disparaître, car celle-ci devait surtout être celle du chef Foisy, puisque celui-ci était le chef des pompiers, alors que le chef Bourgeois était le chef des policiers.
- 4- Que cette perte ne s'est produite que quelques heures seulement après le début de l'incendie et que le chef Bourgeois devait être complètement désemparé et vivre des moments des plus stressants dans les heures qui ont suivi.
- 5- Que sa demande d'aide au Service des Incendies de Montréal, quinze heures après le début de l'incendie (bien que celui-ci fut déjà sous contrôle dès l'arrivée des pompiers de Montréal trois heures après la requête), était pleinement justifiée, ne serait-ce que par le réconfort et l'assurance que le sous-chef Doolan a dû lui procurer.
- 6- Que même lors de la justification de garder les pompiers de Montréal sur le site, il commence par justifier que ses hommes ont besoin de repos. Il se reprend aussitôt en mentionnant que c'est plutôt pour leur permettre de changer de vêtements et que ce n'est pas que pour un repos, qui aurait été pleinement justifié à lui seul,

considérant les 15 heures de travail acharné que ses pompiers venaient d'exécuter.

7- Que, finalement, il est vrai qu'à cette époque, les hommes n'avaient pas le droit de pleurer!

UNIFICATION DES SERVICES DE POLICE ET POMPIERS

C'est lors de la séance régulière du conseil de ville du 6 décembre 1917 que le chef Adjudant Bourgeois devint le premier chef des services unifiés de la police et des pompiers de Saint-Hyacinthe, et c'est à la suite du décès du chef Foisy que cette décision s'imposait. Il a fallu attendre jusqu'en 2002 afin que, de nouveau, il y ait deux services distincts couvrant chacun leur champ de compétence respectif.

19 DÉCEMBRE 1917 - RUMEURS ET POTINS JOURNALISTIQUES

Les semaines qui suivirent l'incendie du 28 novembre ouvrirent la porte toute grande aux gérants d'estrades de tout acabit, et laissèrent planer de sérieux doutes sur le travail de pompiers de Saint-Hyacinthe. On accusait les pompiers de n'être pas intervenus assez rapidement lors de cet incendie, que le travail a été déficient, que certaines décisions stratégiques étaient plus que douteuses et que finalement, la perte du sous-chef Foisy aurait pu être évitée! Le directeur du service des incendies de Montréal mis au courant de ces rumeurs et potins fut outré de cette situation, d'autant plus que selon les rapports obtenus de ses subalternes, le travail effectué par le service des incendies ne méritaient que des louanges, et que dans les circonstances, les pompiers de Saint-Hyacinthe avaient accompli un travail remarquable durant les 40 heures que dura cette intervention.

Une lettre adressée au conseil de ville, datée du 4 décembre 1917 et déposée à la séance du Conseil du 19 décembre, devait fort heureusement rétablir les faits et redonner au service des incendies d'éclatante façon ses lettres de noblesse et tous les éloges pleinement mérités lors de ce combat à l'incendie du 28 novembre 1917; en voici d'ailleurs la retranscription :

LETTRE DU DIRECTEUR DES INCENDIES DE MONTRÉAL

A son Honneur le Maire et à MM. Les Échevins de la ville de Saint-Hyacinthe, Qué,

Messieurs,

Je vous envoie ci-inclus une copie du rapport qui m'a été fait par l'Instructeur J. Doolan au sujet du récent incendie qui a détruit l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu dans votre ville. L'Instructeur Doolan est l'officier qui était en charge du détachement de pompiers de notre Brigade envoyé pour prêter main-forte à vos pompiers lors de cet incendie.

Je comprends que certaines critiques ont été faites au sujet du travail de vos pompiers à ce sinistre et il me fait plaisir de vous dire que, en plus du rapport de l'Instructeur Doolan, les commentaires des autres membres de notre détachement font justice de ces critiques dues à des journalistes mal informés.

D'après mes officiers et mes hommes (qui sont allés à Saint-Hyacinthe) j'apprends que d'abord il y aurait eu un certain retard à prévenir vos pompiers du feu; à leur arrivée, les flammes avaient déjà pris des proportions sérieuses et leur première attention se concentra au sauvetage des vieux (en ces temps là on n'employait pas le terme des aînés) et des orphelins, dont la vie était mise en péril. C'était leur devoir et ils méritent des félicitations pour avoir réussi à éviter toute perte de vie. Le sauvetage opéré, ils se sont mis au travail d'extinction et à ce moment, il était évident que la bâtisse principale était vouée à la destruction. Vos pompiers ont usé de jugement en déployant tous leurs efforts à sauver les bâtisses environnantes, surtout l'orphelinat qui est contigu à l'édifice détruit et qui, vu les ouvertures qui donnaient communication d'une bâtisse à l'autre, était sérieusement menacé du même sort. Étant donné le nombre de vos pompiers, on doit reconnaître que leur travail a été admirable et qu'ils ont pleinement réussi à accomplir tout ce qui était humainement possible de faire.

On a remarqué que les boyaux, les appareils et autres accessoires d'incendie employés par votre brigade à ce feu, étaient en parfait ordre, état de choses que l'on ne rencontre pas toujours ailleurs.

Il faut être pompier pour apprécier à sa juste valeur le travail de d'autres pompiers. Les hommes que je vous avais envoyés sont tous des pompiers d'expérience et en vous écrivant cette lettre, je ne fais qu'interpréter leur témoignage. Ils partagent votre indignation au sujet de critiques erronées publiées sur le compte des pompiers de St-Hyacinthe.

Au chef Bourgeois et à tous ses hommes, j'adresse mes plus chaudes félicitations. Ils les ont bien mérités.

J'ai été peiné d'apprendre la mort soudaine du chef Foisy, victime de son devoir. Je vous prie d'agréer ma plus entière sympathie et de bien vouloir transmettre à la famille affligée l'expression de mes condoléances.

Votre tout dévoué,

J, Tremblay

Chef Département des incendies de Montréal

7 JANVIER 1918 - REQUÊTE DE LA VEUVE FOISY

Pensez un seul instant aux moments tout à fait éprouvants que vécut la veuve du chef Foisy lorsque, du jour au lendemain, elle se retrouva sans ressources; et quand on mentionne sans ressources, c'est sans ressources! Il n'y avait pas, à ce moment, d'assurance chômage, de régie des rentes, de pension des veuves ou quoi que ce soit d'autres, et le dernier salaire de son défunt mari était de 865,00 \$ annuellement. Nous sommes en plein hiver 1918 et madame Palardy, veuve du chef Foisy, se doit de se prendre en main. À la lecture de cette requête officielle déposée aux archives municipales sous la cote 4 de l'année 1918, il vous sera permis de réaliser la détresse de madame Palardy, mais en même temps, sa prise en charge courageuse.

Vous serez également à même de constater tout le désarroi de cette veuve. Ce document à la fois par moment tout à fait loufoque et à d'autres, on ne peut plus pathétique, nous permet de comprendre un peu mieux les rigueurs que nos ancêtres ont dû endurer et par le fait même, nous permettre, grâce à ces expériences du passé, de vivre une vie qui, tout compte fait, est beaucoup plus rassurante que ce ne le fut pour nos ancêtres.

Messieurs,

A l'occasion de la mort de Monsieur P. A. Foisie, mon mari, chef de police et sous chef des pompiers de St-Hyacinthe, lors de l'incendie de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, vous avez adopté et m'avez fait transmettre une résolution de condoléances décidant en même temps de faire à mon mari des funérailles civiques.

Je désire vous exprimer mes remerciements pour ce dernier honneur que vous avez voulu rendre à votre serviteur de dix huit ans mort dans l'exercice de ses fonctions et victime de son devoir.

Permettez-moi de solliciter de vous la faveur d'inclure dans les frais funéraires que vous avez bien voulu prendre à votre charge le paiement du cercueil, qui, vous le reconnaissez comme moi est un élément nécessaire des funérailles. Si votre conseil trouve qu'il y a eu extravagance dans le choix du cercueil je demanderais qu'une partie de cette dépense au moins fût payée.

Laissez-moi vous soumettre encore que le paletot de même que les autres vêtements que vous fournissez au terme de leur engagement à vos constables et pompiers sont leur propriété et de vous demander de me faire remettre le paletot qu'il possédait au moment de sa mort et que vous m'avez fait enlever.

J'espère messieurs que vous voudrez bien accueillir favorablement ces justes demandes et vous prie de croire,

Votre humble servante,

Madame P.A Foisie (tel que signé sur la requête)

29 JUILLET 1918 - PROBLÈME D'ENTRETIEN DES CHEVAUX

C'est le 29 juillet 1918 que le chef du département de feu et police de la cité de Saint-Hyacinthe, le chef A. Bourgeois, dut intervenir auprès du conseil de ville afin d'obtenir une ressource supplémentaire pour voir à l'entretien des chevaux de son département. Et c'est en ces termes que le chef Bourgeois s'adressa au conseil. À noter l'entête particulière du service, et particulièrement son numéro de téléphone!

Cité de Saint-Hyacinthe

Département Feu et Police

A. Bourgeois, chef

Téléphone : Bureau 427

Saint-Hyacinthe,

Qué. 29 juillet 1918

Monsieur le Maire

Et Messieurs les Échevins

Messieurs,

Je vous soumets le rapport suivant;

Concernant l'entretien de l'écurie du département du Feu. Vu que le nombre des chevaux a été augmenté il serait très opportun d'avoir un homme spécialement pour le soin des chevaux.

C'est un ouvrage qui demande beaucoup de temps et les hommes de Police ne peuvent pas y voir de la manière qu'il faut; pour la raison qu'ils sont souvent demandés pour sortir en rapport.

J'ai remarqué qu'un employé du département de la voirie faisait du temps extra pour avoir soin des chevaux de ce département.

Donc en appointant un homme régulier il pourrait avoir soin de tous les chevaux être pompier volontaire et être à la station du matin au soir.

Aussi ça me donnerait l'avantage de donner un meilleur service de police sur la rue, les hommes déjà employés au soin des chevaux pourraient sortir en rapport plus souvent.

En espérant que vous appointerez la personne requise qui sera d'une grande utilité pour l'intérêt de la ville, je demeure

Votre dévoué serviteur

Et il signe

A. Bourgeois

Chef de Police

3 SEPTEMBRE 1919 - UN ACCIDENT DE TRAVAIL PEU BANAL

C'est lors de la séance du conseil du 3 septembre 1919 que ledit conseil fut mis au courant d'un accident de travail peu banal impliquant le pompier Montigny (peu banal dans nos critères d'aujourd'hui!) Voyons ce rapport :

Monsieur le Maire et Messieurs les Échevins

Je vous sou mets le rapport concernant l'appel donné par la Penman's hier à 12h 20 mtes;

En revenant du feu, un accident s'est produit, le pompier Montigny en sautant de la 2 ième voiture à boyaux s'est demis un pied en voulant débarquer pour arrêter le cheval.

Après avoir eu une entrevue avec le Président du feu M. Jos Godbout nous avons jugé à propos de l'envoyé à St-Denis chez le docteur M. Dragon. D'après le rapport de M Dragon le pompier Montigny sera retenu pour quelques semaines.

Je demeure votre dévoué,

A Bourgeois
Chef de police

Encore une chance que l'entrevue avec le président du Feu, M. Godbout et le chef Bourgeois se soit faite dans la même journée, et qu'ils aient décidé d'un commun accord d'envoyer le pompier Montigny chez le docteur Dragon le jour même, car il y a fort à parier que si le Docteur l'a arrêté de travailler pour quelques semaines, c'est que la blessure devait être très sérieuse! Je me demande ce que la commission de santé et sécurité au travail penserait d'un tel comportement de nos dirigeants de nos jours! Et surtout, quelle serait la mesure correctrice qu'elle proposerait afin qu'un tel accident ne se reproduise?

18 JUILLET 1923 - RECOURS LÉGAL CONTRE LE SERVICE

À la séance du Conseil du 18 juillet 1923, le Conseil a été saisi d'un recours au civil s'il ne réagissait pas à la convenance du requérant aux dommages subis sur sa propriété lors d'un incendie. En fait, la compagnie d'assurance Mutuelle du Commerce contre l'incendie avait déjà payé la rondelette somme de 1 296 \$ à son assuré monsieur Michaud, résidant au 138 Bourdages à Saint-Hyacinthe. En voici le libellé, tel que déposé aux archives municipales :

Soyez notifiés que trente jours après la signification du présent avis, La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce, contre l'Incendie, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité et district de St-Hyacinthe, prendra contre « La Cité de Saint-Hyacinthe », corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de St-Hyacinthe, une action à l'effet de réclamer d'elle une somme de \$1 296.50, pour les raisons et motifs succincts suivants :-

- 1- Le 31 mars dernier (1923), un incendie a causé des dommages à la bâtisse portant les numéros civiques 138 et 140 de la rue Bourdages, en la cité de St-Hyacinthe, appartenant à J. E. Michaud, marchand, causant tant à la bâtisse elle-même, qu'au fonds de commerce et à l'ameublement du magasin et du logement*

- privé, piano, etc, des dommages qui ont été évalués et ajustés à la somme de \$1296.50*
- 2- Les dits bien ainsi endommagés étaient assurés dans la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie, par la police d'assurance portant le No. 14486 et la dite Compagnie a été obligée de payer ce montant au dit J. E. Michaud;*
 - 3- Le dit incendie a été causé par du feu s'échappant du tuyau d'une bouilloire ou machine à dégeler, appartenant à la dite Cité de St-Hyacinthe, et alors employée par la dite Cité, lors du dit incendie, à dégeler une borne-fontaine, sur la dite rue Bourdages, en face de la bâtisse du dit Michaud, laquelle dite bouilloire ou machine à dégeler était sous la surveillance et l'opération des employés et préposés de la dite Cité et était chauffée avec des croûtes, le tuyau de la dite bouilloire, ou machine à dégeler n'étant muni d'aucun grillage ou autre appareil, de manière à empêcher le feu qui s'en échappait de se répandre sur les bâtisses avoisinantes;*
 - 4- Le dit incendie est le résultat immédiat et est dû uniquement à la faute, la négligence, l'imprudence et l'incurie de la dite cité de Saint-Hyacinthe et de ses employés et préposés, et la dite Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce, contre l'Incendie est en droit d'être remboursée par la dite Cité de Saint-Hyacinthe, du montant qu'elle a été obligée de payer au dit J. E. Michaud à raison du dit incendie , soit la somme de \$1296.50;*
 - 5- Les frais du présent avis et de sa signification sont de \$11.50 dont la Cité de Saint-Hyacinthe est également responsable.*

Et c'est signé par les procureurs maîtres Fontaine et Chagnon.

LE CONTEXTE

Rappelons le contexte de cette requête :

Le 31 mars 1923 se déclare un incendie en face du 138 Bourdages; les pompiers accourent sur la scène et se préparent au combat de l'incendie. Malheureusement, la froide température de ce printemps tardif fait en sorte que la borne incendie est gelée. Le pompier Beauregard, sous les ordres du chef Bourgeois, utilise une bouilloire (ou machine à dégeler) afin de permettre l'utilisation de cette borne incendie. Cependant, ladite bouilloire, par son tuyau d'échappement, laissait sortir des flammèches ou tisons qu'aucun grillage ne retenait. Le vent, soufflant vers le sud, projetait les tisons vers les bâtiments en face de l'incendie.

AVIS LÉGAL DE MAÎTRE BEAUREGARD

Dans le rapport de trois pages rédigé par maître Beauregard, il est mentionné que pour réussir, la Cie Mutuelle doit prouver deux choses : la première, que cet incendie a été causé par la machine à dégeler, et la deuxième, que la somme de 1 296,50 \$ est exactement les dommages soufferts par M. Michaud.

Pour la première question, celle de l'origine de l'incendie, le rapport du chef Bourgeois est bien clair, et suite à une entrevue que maître Beauregard a faite avec le chef Bourgeois, l'origine de l'incendie venait de la cheminée de monsieur Michaud et non pas de tisons émanant de la machine à dégeler. D'ailleurs, Hervé Brault, pompier volontaire confirma les dires de son chef, car il a été un des premiers pompiers à se rendre sur les lieux.

Quant aux dommages de 1 296,50 \$, monsieur le chef Bourgeois a dit qu'ils étaient beaucoup moins élevés que cette somme et que toutes les dispositions avaient été prises pour qu'il y en ait le moins possible. D'autant plus que lors d'une conversation entendue par l'officier Camille Picard, et dont il est prêt à en témoigner sous serment, un certain Joseph Chabot (ce menuisier a fait les travaux chez M. Michaud) aurait déclaré que c'était bien peu brûlé et que M. Michaud s'était servi

de la presque totalité des vieux matériaux retirés de sa maison incendiée. C'en était trop!

Et maître Beauregard termine sur ce paragraphe :

Or, comme je vous le dis plus haut, c'est une question de preuve pure et simple, et dans les circonstances, je suis d'opinion que la corporation devra plaider à l'action prise contre elle par la Compagnie d'assurance Mutuelle du Commerce en recouvrement de cette somme de \$ 1296.50 , à moins que, sans reconnaître aucune responsabilité mais uniquement pour acheter la paix, la corporation ne fasse un règlement de cette affaire pour un montant de beaucoup inférieur , à cette somme de \$1296.50, mais encore une fois, sans se reconnaître responsable en aucune manière de cet incendie, mais uniquement pour acheter sa paix.

8 MARS 1924 - LE JUGEMENT

C'est le 8 mars 1924 que le jugement dans la cause n° 1377 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE CONTRE L'INCENDIE vs LA CITÉ DE SAINT-HYACINTHE a été entendu.

Cette cause, qui fit couler beaucoup d'encre, était très importante, car les enjeux en cause, mis à part la somme de 1 296,50 \$, qui en soit était non négligeable, imputaient au service des incendies une responsabilité pour faute lourde dans l'exercice de ses fonctions et rendait passible la Cité responsable de ce dommage. La jurisprudence pourrait en être modifiée, car jamais auparavant, à ce que je sache, une faute lourde avait été statuée à un service des incendies au Québec, et il a fallu attendre jusqu'en 1980 pour que cela se répète!

Le juge Bruneau devait finalement trancher en faveur de la demanderesse, la compagnie d'assurance, et c'est sur ces motifs que son jugement a été fondé :

Considérant qu'il résulte de la preuve des faits précités la présomption grave, précise et concordante, que ce sont les flammèches lancées par la machine à dégeler qui ont mis le feu

Considérant que l'incendie en question ne peut s'expliquer autrement

Considérant que la faute de la défenderesse consiste dans le fait d'avoir fait usage d'une vieille machine démodée, et défectueuse par l'absence, à l'orifice de son tuyau, du grillage dont sont munies de pareilles machines;

Considérant que la défenderesse a d'ailleurs reconnu cette défectuosité quelque temps après l'incendie, en faisant un grillage au tuyau de la dite machine;

Considérant que les témoins de la demanderesse, qui ont découvert et annoncé l'incendie dès son début, déclarent tous qu'il était sur la couverture;

Considérant que c'était une grande imprudence de faire usage d'une machine qui lançait autant de flammèches, et de la faire fonctionner au coin des rues, en face de bâtisses en bois;

Considérant que le dommage et la faute, qui sont les deux éléments constitutifs de la responsabilité, existent en la présente espèce, et ils doivent être imputés à l'imprudence et à la négligence de la défenderesse;

Par ces motifs : Condamne la défenderesse à payer à la demanderesse la somme de \$1296.50 avec intérêt et dépens.

Les dépens ont été de 362,25 \$ au procureur de la compagnie d'assurance et de 379,55 \$ à l'avocat de la ville pour un total de 741,18 \$ et une jurisprudence établissant la faute à la ville. Tout cela pour une réclamation de 1 296,50 \$! Est-ce que le vieil adage se confirme à l'effet qu'un mauvais règlement vaut mieux que pas de règlement du tout?

18 JANVIER 1938 - LE FEU LE PLUS MEURTRIER DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

Effectivement, le feu du Collège Sacré-Cœur, qui a fauché la vie de 46 personnes, s'est avéré le plus meurtrier du Québec, et à ce jour, seul l'incendie de triste mémoire de Chapais, avec ses 48 victimes, le premier janvier 1980, a dépassé en horreur le nombre de victimes par un incendie. C'est à la suite de ce dernier incendie qu'a vu le jour la Fondation des Grands Brûlés du Québec, à laquelle tous les pompiers du Québec s'impliquent depuis plus de 20 ans grâce à la Loto-Pompier.



Les flammes sont sous contrôle. Après avoir travaillé durant des heures sans repos pour éteindre l'incendie et sauver des enfants, trois pompiers: M.V. Lionel Gaucher, Romeo Brodeur, Adrien Gloriot se reposent.

C'est dans des circonstances encore aujourd'hui nébuleuses et combien terribles que furent emportées les vies de 41 jeunes enfants et 5 religieux dans la nuit du 18 janvier 1938. En effet, c'est sous les regards horrifiés de centaines de témoins impuissants que disparurent toutes ces vies qui s'étaient réfugiées sur le toit du collège, qui était entièrement la proie de flammes, et c'est quand la toiture s'écroula sous leurs pieds, dans un fracas sans fin en cette nuit froide, que tous comprirent le drame épouvantable qui venait de se dérouler sous leurs yeux.

En effet, la structure particulière de ce collège ne laissa aucune chance aux victimes. Le dortoir, où ils prenaient place dans la partie centrale du collège, ne possédait qu'un escalier de secours, et pour l'atteindre, il

fallait passer sur la toiture jusqu'à la partie droite du collège. Les premiers étudiants purent emprunter cet escalier de secours au début de l'incendie, qui faisait rage aux étages inférieurs de l'institution. Cependant, dès que le feu a atteint l'escalier de secours, les victimes sur la toiture du collège de 4 étages furent coincées entre le dortoir incendié d'un côté et l'escalier de secours, qui était également la proie de flammes de l'autre. Les victimes restèrent coincées ainsi une bonne trentaine de minutes avant que la toiture ne cède sous leurs pieds, aux agressions de l'élément destructeur.

Le feu s'est déclaré vers 1 h 30 le matin du drame. Pourtant, à 1 h 00, lors de la tournée de surveillance du gardien, il n'y avait rien à signaler. Cette nuit-là, il y avait au collège plus de 80 pensionnaires et 31 religieux. Malheureusement, les frères attendirent jusqu'à 2 h 03 pour alerter les pompiers, et seulement après avoir tenté d'arrache-pied de circonscrire l'incendie. On rapporta même que les frères étaient incapables d'utiliser les appareils d'extinction que le collège possédait, car ceux-ci étaient rendus trop brûlants par l'intense chaleur dégagée par le brasier. Les pompiers, à leur arrivée, ne purent que constater le désastre.

On rapporta dans l'édition quotidienne du journal « La Patrie » du lendemain une photo saisissante de cette hécatombe où on rapporta 46 décès. Il y avait aussi un article reprenant les paroles du frère Lucius qui mentionne que l'origine de l'incendie n'est pas criminelle. Cependant, quelques jours plus tard, suite à l'autopsie requise par l'enquête du coroner, celui-ci déclara que les 46 décès étaient causés par l'incendie et que la cause est inconnue.



Il est étrange de constater à quel point parfois les voies de La Providence sont impénétrables, car la communauté des frères du Sacré-Cœur, qui dirigeait le collège, avait déjà connu les affres de l'incendie par deux fois soit en 1903 et en 1914. Et de plus, cette congrégation, qui s'occupait également de l'académie Girouard avait été la proie de flammes trois fois, soit en 1876, 1903 et 1914. Après toutes ces épreuves, la communauté quitta Saint-Hyacinthe pour s'établir à Granby pour y fonder une autre maison d'enseignement.

18 MARS 1940 - SAINT-HYACINTHE HONORÉE

C'est dans le cadre du concours de prévention incendie tenu en octobre 1939 que la ville de Saint-Hyacinthe a mérité le titre de première de sa catégorie à l'échelle provinciale par la National Fire Protection Association!

Ce titre a fait rejaillir sur Saint-Hyacinthe et son service des incendies une fierté pleinement méritée. À cette époque, le commissariat des incendies du Québec était sous l'égide des Travaux publics, et son ministre était l'honorable T-D Bouchard, notre ancien maire!



Voici la lettre envoyée par M. Ernest Lavigne, le commissaire des incendies, et le diplôme décerné à la ville :

Le 18 mars 1940

SAINT-HYACINTHE - 1^{ÈRE}

Sujet : Résultat du Concours de la Semaine de la Prévention des incendies, 1939

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le certificat décerné à votre Corporation par le comité international de «National Fire Protection Association», chargé de l'examen des rapports qui lui ont été soumis à l'occasion du concours de la semaine de prévention des incendies. J'y joins une copie du rapport de ce comité montrant le rang que votre Corporation occupe dans le concours.

À cette occasion, je me joins à l'honorable T.D. Bouchard, Ministre des travaux publics, de qui notre service relève, pour féliciter la chambre de commerce des jeunes ainsi que le chef et le personnel du département des incendies et votre conseil et enfin tous ceux qui ont bien voulu coopérer au succès de ce mouvement de la prévention des incendies dont le but est de sauvegarder la vie et la propriété de nos concitoyens.

La cité de St-Hyacinthe, cette année, s'est classée première dans la province de Québec pour les cités de la classe C.

Nous vous engageons fortement à poursuivre ce travail non seulement pendant la semaine de la prévention des incendie mais aussi pendant toute l'année afin d'améliorer davantage les conditions existantes et de créer en permanence cet esprit de prévention qui est si nécessaire pour atteindre le succès désiré, c'est-à-dire la réduction des pertes de vies et de propriétés par l'incendie.

Veuillez, s'il vous plaît, porter cette lettre à l'attention de votre conseil à la prochaine séance.

Croyez-moi,

Monsieur le greffier,

Votre tout dévoué serviteur,

Ernest Lavigne

*Le Commissaire des incendies de la
Province*

20 AVRIL 1943 - UNE JOURNÉE DE CONGÉ S.V.P.!

Au printemps de 1943, le chef des départements de Police et Feu fit cette requête qui aujourd'hui ne peut que porter à sourire. La demande faisait état de donner une, je dis bien, une journée de congé par semaine au lieu d'une journée de congé aux deux semaines!

C'était il y a 60 ans! Voyons comment cette requête a été rédigée :

REQUÊTE POUR UNE JOURNÉE DE CONGÉ

Pour faire suite à la demande des constables, au cours de l'automne dernier, à l'effet d'obtenir une journée de congé par semaine au lieu d'une journée par deux semaines comme ils ont actuellement, j'avais demandé au conseil de me donner un système de radio-patrouille, et de pouvoir garder en permanence les constables Foisy et Boucher au poste, c'est-à-dire au service des départements de police et des incendies.

Je dois vous dire que le Radio-patrouille est maintenant en opération et qu'il ne manque plus maintenant que votre autorisation pour faire les changements nécessaires dans le service des deux constables plus haut mentionnés pour ensuite donner suite à la requête des constables.

Espérant que vous voudrez bien me donner les directives nécessaires dans ce cas, je me souscris,

Votre tout dévoué serviteur,

Chef des départements de Police & Feu

7 JANVIER 1946 - SALAIRE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Le chef Malo, lors de cette requête, demande au Conseil, étant donné l'augmentation des policiers pompiers de la municipalité, de descendre de 10 à 3 le nombre de pompiers volontaires travaillant pour la ville. Et de plus, de voir à ajuster leur salaire pour le mettre égal aux policiers pompiers!

Depuis quelques années, la Cité de St-Hyacinthe avait engagé plusieurs pompiers volontaires pour aider les pompiers réguliers, dont le nombre était insuffisant, à combattre les incendies.

Vu que le nombre de constables et pompiers a augmenté cette année, je crois que nous pourrions diminuer le nombre des pompiers volontaires, qui est de 10 à trois. Je vous recommanderais donc de garder monsieur Edmour Tétreault qui compte plusieurs années d'expérience, monsieur A. Morisseau qui travaille pour monsieur W. Berthiaume et qui n'est pas payé pour répondre au feu sur ses heures de travail et monsieur J.C. Pépin qui a toujours donné un très bon service.

En ce qui concerne le prix de l'heure de ces trois hommes, ils sont actuellement payés \$0,50 de l'heure de jour et \$ 0,75 de l'heure de nuit. Je vous recommanderais de les payer le même prix que reçoivent les hommes réguliers, soit \$ 0,75 de l'heure.

Espérant, Messieurs, que vous prendrez la présente demande en grande considération, je me souscris

Votre tout dévoué,

Chef des départements Police & Incendie

20 JANVIER 1947 - FIN DES POMPIERS VOLONTAIRES

C'est dans les minutes de la réunion du Conseil, recueillies au livre des minutes de la cité de Saint-Hyacinthe lors de l'assemblée régulière tenue le 20 janvier 1947, qu'il a été proposé par l'échevin L'Archevêque et secondé par l'échevin Godbout, que se termine la glorieuse période des pompiers volontaires de Saint-Hyacinthe.

Vu l'augmentation du personnel de la brigade des incendies, l'échevin l'Archevêque propose, appuyé par l'échevin Godbout, et il est résolu, que la cité discontinue son service de pompiers volontaires. Par la même résolution, le conseil remercie de leurs bons services, les citoyens qui ont fait partie de ce service auxiliaire dans le passé.

Il est à noter que les pompiers volontaires revinrent en force et en nombre à la fin du siècle!

17 MAI 1948 - SONNEUR DE FAUSSES ALARMES ET INCENDIE AVEC PERTE DE VIE!

C'est par un document officiel et déposé aux archives municipales sous la cote 185 de l'année 1948 que nous prenons connaissance d'un événement tragique. Un plaisantin ayant alerté les pompiers inutilement fut condamné à 15 jours de prison pour avoir injustement appelé les pompiers. Sa cause s'aggrava quand au même moment où les pompiers étaient dépêchés sur les lieux de la fausse alarme, un vrai feu se déclara 440 avenue Concorde et que monsieur Carignan, malheureusement, y rendit l'âme. Voyons la teneur de ce document.

La présente est pour vous mettre au courant du fait que, le 9 mai 1948 à 12.50 heures a.m., nous avons à répondre à une fausse alarme donnée à la boîte 151, sise rue Dessaulles en face de l'Hôtel-Dieu.

Le sonneur de cette fausse alarme, Gérard Lafrance, âgé de 22 ans et domicilié au No 225 Ave St-François, a été appréhendé sur le fait par le constable M. Graton qui était à surveiller la boîte. Nous avons traduit Gérard Lafrance devant le Magistrat, monsieur le juge V. Chabot. Il avait à répondre à cinq accusations d'avoir sonné des

fausses alarmes. Il a admis sa culpabilité et il a été condamné à 15 jours de prison par le Magistrat, monsieur le Juge Chabot.

À peine une minute après que cette fausse alarme fut sonnée, nous avons reçu un appel téléphonique demandant les pompiers chez monsieur F.R. Bolduc, 400 Ave de la Concorde. Les pompiers ne se sont rendus sur les lieux de cet appel, qu'après être revenu de la fausse alarme. À l'arrivée des pompiers, le feu était dans le logement de monsieur Bolduc. Il s'est communiqué au logement de monsieur Eulphérie Carignan, dans la même bâtisse mais portant le No 1092 rue St-Antoine. Nous avons à déplorer la mort de monsieur Carignan. Sa mort a probablement été causée par asphyxie.

Le feu a ravagé le plus le logement de monsieur F.R. Bolduc. Il s'est propagé au logement de monsieur Carignan et, par les murs, il s'est communiqué directement au grenier épargnant les logements situés au deuxième. Ces logements sont habités par monsieur Maurice Binet, 402 Ave de la Concorde, et monsieur Irené Durocher, 1090 rue St-Antoine.

Pour combattre cet incendie, nous avons utilisé trois jets. Grâce à la bonne pression d'eau que nous fournissait notre Aqueduc, il nous a été possible de contrôler l'incendie une quinzaine de minutes après notre arrivée. Cette bâtisse est la propriété de monsieur Dollard Michon, de La Présentation.

Dans l'espérance que ce rapport saura vous intéresser, je vous prie de me croire

Votre tout dévoué,

*Chef des départements Police &
Incendie*

5 AVRIL 1954 - LE CHEF GAUCHER SE FRACTURE LA MAIN GAUCHE

C'est le 5 avril que le chef Gaucher fit rapport de son accident en service relatant les événements du 3 avril. Bien des méchantes langues, tant dans le service que parmi ses relations, en firent les gorges chaudes. Est-ce que le chef Gaucher serait plus gauche que son nom?

Je tiens à faire rapport à votre Conseil que, lors du feu à 1055 Bourdages, le 3 avril 1954, je me suis fracturé l'os de la main gauche en tombant du deuxième étage dans un escalier glacé. Cette blessure a nécessité les soins du docteur Paul Morin.

Pour cette raison, je ne pourrai pas répondre à l'alarme du feu pour un certain temps, soit, tant que je n'en aurai pas l'autorisation de mon médecin.

J'ai également fait rapport de cet accident au chef J.A. Malo.

Votre tout dévoué serviteur,

*L. Gaucher
Chef, Service des incendies*

2 FÉVRIER 1963 – INCENDIE DU VIEUX SÉMINAIRE

Vers 17 h 00, samedi le 2 février 1963, un violent incendie s'est déclaré dans la partie centrale du vieux Séminaire de Saint-Hyacinthe. Il a fallu 3 alertes avant de maîtriser les flammes.

Les pompiers, sous les ordres du directeur Lionel Gaucher, ont travaillé dans des conditions pénibles sous le froid et la neige pendant plus de 32 heures avant de maîtriser les éléments et s'assurer ensuite que le feu ne reprendrait pas dans les ruines fumantes. Apparemment, les flammes auraient pris naissance dans les locaux réservés à l'édition du journal «Le Collégien». Après une enquête sommaire, les autorités se perdent en conjectures sur la cause précise de l'incendie.

La partie centrale du petit séminaire construite il y a 150 ans a été complètement ravagée par le feu tandis que les ailes adjacentes, de construction plus récente et mieux protégées, n'ont subi que des dommages par l'eau et la fumée.

Les pompiers se rendirent sans délai sur les lieux et, à leur arrivée, les pompiers se sont employés à faire des sauvetages à l'aide de l'échelle aérienne du 701-01, évacuant ainsi six prêtres menacés d'asphyxie (les abbés Bernard Bourgeois, Jean-Charles Millette, Auguste Lincourt, Louis-Joseph Fournier, Gratien Traversy, Raymond Pelletier) et Mlle Lise Lafleur (secrétaire à la préfecture). Heureusement, les autorités de l'institution avaient déjà fait le nécessaire pour évacuer les élèves et la grande partie du personnel enseignant.

Cependant, les flammes se sont rapidement propagées au point que, quelques minutes plus tard, les étages supérieurs étaient inaccessibles et que la fumée dense empêchait les pompiers et les volontaires de combattre le foyer de l'incendie de l'intérieur. L'ont crut, pendant un temps, qu'ils maîtriseraient les flammes sans trop de difficulté. Elles paraissaient s'apaiser, puis reprenaient à divers endroits si bien qu'il fut bientôt impossible de les circonscire, et tous les efforts tendirent bientôt à préserver les deux ailes neuves, qui remontent d'ailleurs à plus de trente ans.

Seule la façade centre fut donc détruite où se trouvaient le grand parloir, les bureaux de la préfecture et de la procure, et aux étages, les chambres d'une vingtaine de professeurs qui sont en somme des plus atteints par l'incendie. Un peu avant huit heures, l'immeuble n'était qu'un immense brasier. Vers les huit heures 15, la coupole s'écroula avec fracas, tombant dans la court intérieure du séminaire.

Devant les proportions menaçantes de l'élément, la Cité de Saint-Hyacinthe a fait appel aux services municipaux des localités environnantes dont Saint-Joseph, La Providence et Douville. Le service de protection de la maison Casavant Frères fut également mobilisé pour prêter main forte aux pompiers maskoutains.

Une foule de curieux s'est rendue sur les lieux causant ainsi des embouteillages en maints endroits. Le service d'ordre du Corps de protection civile fut aussi mobilisé pour seconder les agents municipaux. On estime que près de 3 000 personnes se sont massées près du séminaire pour suivre les progrès de l'incendie et le travail des pompiers.

On ignore l'étendue des dommages mais il y a lieu de croire que les pertes matérielles s'élèveront à plus d'un million sans compter que la majorité des séminaristes et des prêtres ont perdu leurs effets personnels. Pour sa part, le directeur Gaucher prétend que les dommages atteindront peut-être un million et demi après un inventaire plus élaboré.



Heureusement, grâce à la diligence des autorités du séminaire et des pompiers de Saint-Hyacinthe, on ne déplore aucun blessé. Cependant, on n'ose penser aux conséquences d'un tel sinistre, si le feu s'était déclaré plus tard dans la soirée ou dans la nuit. En effet, quelque 500 élèves et prêtres habitent en permanence au séminaire durant l'année scolaire.

Si pénible que soit la situation, au lendemain d'un sinistre qui afflige la population entière de la ville, il reste que l'on sauva la chapelle, la riche bibliothèque de la maison et celle des élèves, le musée et les laboratoires, la salle académique, le pavillon de 1911 où se trouvent nombre de classes. Les salles d'étude et de récréation subissent des dommages considérables, de même que la plupart des chambres des membres du personnel dans l'aile Nord. Ils sont dus surtout à l'eau et la

fumée, mais il n'est rien là qui en soit irréparable. Dans l'aile sud, les prêtres qui y logeaient regagnèrent leurs locaux, une fois le chauffage rétabli.

Une épaisse couche de neige sur la toiture de la manufacture aurait épargné la maison Casavant & Frères Ltée, lors de l'incendie. C'est du moins ce qu'un porte-parole des facteurs d'orgues a déclaré à la suite de l'incendie. La manufacture Casavant & Frères Ltée est située à quelques centaines de pieds seulement du séminaire. Pendant le plus fort de l'incendie, le vent poussait des étincelles sur les bâtiments de la manufacture. La brigade contre les incendies de la compagnie, composée de sept hommes, a été en alerte constamment.

Cet incendie s'est produit presque exactement 25 ans après celui qui avait détruit le collège des Frères du Sacré-Cœur en 1938.

20 JANVIER 1969 - JULES COURTEMANCHE, DIRECTEUR
ADJOINT

C'est avec une fierté à peine dissimulée et un grand étonnement que j'apprends que monsieur Jules Courtemanche a été promu directeur adjoint au service des incendies de Saint-Hyacinthe. À noter que le directeur général signe à l'époque « directeur des services »!

RE : Promotion au poste de directeur adjoint et salaire

Ci-joint, veuillez s.v.p. trouver une lettre datée du 3 janvier 1969, par laquelle, Monsieur Marcel Frenière, Directeur du Service de Police et Incendie de la Cité, recommande que Monsieur le Capitaine Jules Courtemanche soit promu au poste de Directeur-Adjoint de son département au salaire annuel de \$ 9,100.00.

Il me fait plaisir de me rendre à la demande et de vous recommander qu'il soit nommé à ce poste car je suis sûr qu'il a les qualifications requises pour remplir cette fonction.

Bien à vous,

GB/ld

*G. Bruneau, Ing.,
Directeur des Services*

6 MARS 1972 - RECONNAISSANCE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le service des incendies de Saint-Hyacinthe peut s'enorgueillir d'avoir reçu des félicitations à l'échelle nationale lorsque Mlle Brigitte Dupré de Saint-Hyacinthe gagna un concours national en prévention incendie! Voici la teneur du texte :

PRÉVENTION DES INCENDIES - GRAND MÉRITE

*Monsieur Marcel Frenière
Directeur du service de la
prévention des incendies
Hôtel de Ville
Cité de St-Hyacinthe
Comté de Saint-Hyacinthe*

Cher monsieur,

Les efforts constants que déploie votre brigade sur le plan de la prévention des incendies viennent d'être reconnus à l'échelle nationale, par suite du succès remporté par une jeune étudiante de votre localité, Brigitte Dupré enfant de M. et Mme Maurice Dupré. Cette dernière a effectivement mérité un prix lors du concours de sauvetage organisé par le Comité national de publicité pour la prévention des incendies.

Ce succès est une autre preuve qu'il nous faut constamment être à l'affût de nouveaux moyens pour sensibiliser la population sur les risques d'incendie, et s'assurer sa collaboration dans toutes nos activités.

Votre Service de prévention des incendies est en droit de se réjouir de la réussite de la jeune Brigitte Dupré, puisqu'il a sans aucun doute accordé tout son appui au concours tenu sous les auspices du Comité national.

Nous vous prions donc de faire part aux membres de votre Service des félicitations que nous vous adressons. Nous profitons également de

la circonstance pour vous rappeler que nous demeurons à votre disposition pour vous aider dans toutes vos initiatives.

Vos très dévoués,

*LA DIRECTEUR GÉNÉRALE DE LA
PRÉVENTION DES INCENDIES*

Par : Gilles Lamothe, directeur

3 FÉVRIER 2003 - ENTRÉE EN SERVICE DU DIRECTEUR

C'est le lundi 3 février 2003 qu'est entré en fonction le tout premier directeur du service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe, monsieur Gilles Courtemanche, engagé par le conseil de Ville. Monsieur Courtemanche sur qui incombe la responsabilité de diriger notre service, a fait ses classes au service des incendies de Montréal en gravissant un à un les échelons de pompier, lieutenant, capitaine, chef aux opérations et celui de chef de division lors de son embauche.

Dans un point de presse donné au salon de la mairie, voyons les orientations que le directeur entend donner au service (Le courrier 15 janvier 2003) :

« Il est clair que mon objectif est d'avoir rapidement un service qui fera l'envie de toutes les autres régions, tant en matière de formation que d'efficience et d'efficacité. Mais je veux aussi miser beaucoup sur la prévention car un feu que l'on prévient est un feu de moins. C'est ce sentiment de sécurité que je voudrais inculquer à la population », précise le directeur. (Le Courrier 15 janvier, article de Marc Bouchard).

1^{er} MARS 2003 - ÉVACUATION MASSIVE DE 180 RELIGIEUSES

Le premier mars 2003, le service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe a dû intervenir au couvent des soeurs St-Joseph, et c'est en ces termes que nous retrouvons sur le site Internet de Saint-Hyacinthe le compte-rendu d'un événement majeur lié à l'incendie.

La Ville de Saint-Hyacinthe désire vous informer qu'une évacuation massive des 180 résidentes du couvent des Soeurs St-Joseph, le samedi 1er mars, a été rendu nécessaire suite à un incendie dans le local de récupération situé à l'arrière du 805, av. Raymond. L'incendie a débuté vers 7 h et a nécessité l'intervention de près de 85 pompiers.

Cet incendie a provoqué une épaisse fumée à l'intérieur du bâtiment et les pompiers ont dû agir avec célérité afin d'évacuer toutes les résidentes dont certaines à mobilité réduite. Heureusement, les dégâts furent limités à la pièce d'origine et les résidentes ont pu réintégrer leurs locaux, dès 14 heures la même journée.

Le service des Incendies aimerait profiter de l'occasion pour rappeler à tous les citoyens de bien vérifier leurs avertisseurs de fumée afin que ceux-ci soient fonctionnels en tout temps.

24 AVRIL 2003 - DÉVOILEMENT DU NOUVEAU LOGO

Une conférence de presse s'est tenue à la caserne des pompiers, rue de Boucherville, afin de souligner les 40 ans de la caserne. En présence du maire Claude Bernier et du conseil de ville, le directeur Courtemanche en a profité pour procéder au dévoilement du nouveau logo du service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe.

En voici la reproduction :

Sur ce logo, nous reconnaissons les appellations ville de Saint-Hyacinthe et incendie, qui représentent naturellement l'appartenance de notre service à la ville.

De plus, nous y retrouvons la croix de Malte, qui est un symbole universel des services d'urgence en incendie.

À l'intérieur de celle-ci, sur les extrémités transversales, nous retrouvons l'échelle, le crochet et la borne d'incendie, qui sont les outils d'exploration et de sauvetage universellement reconnus.



Dans la partie supérieure de la croix de Malte, nous retrouvons le logo de la ville de Saint-Hyacinthe.

Et dans la partie inférieure, la stylisation d'une jeune famille, que le service de sécurité des incendies s'engage à protéger et servir tel qu'établi dans la politique municipale, cette dernière étant une priorité pour tous les services municipaux de Saint-Hyacinthe.

Dans la partie centrale du logo, nous retrouvons une représentation de l'hôtel de ville, qui signifie que notre service est bâti sur des valeurs fondamentales et solides.

Et nous y retrouvons également l'espace maskoutain, qui signifie qu'en plus de bâtir notre service sur des valeurs fondamentales et solides, nous nous engageons résolument vers l'avenir.

Nous retrouvons dans la partie centrale la rivière et la verdure que le service s'engage également à préserver.

CONCLUSION

Cette brève incursion dans le quotidien de Maskoutains et Maskoutaines au fil de ces 150 dernières années nous aura permis de mieux comprendre notre réalité actuelle. À la lecture de ces moments de vie, parfois cocasses, parfois dramatiques pour ne pas dire tragiques pour tous ces gens qui ont vécu ces événements et particulièrement nos pompiers du service des incendies, il est aisé de comprendre que l'histoire du service des incendies et celle de la ville de Saint-Hyacinthe auront toujours été intimement liées. Et qu'à chaque événement particulier que nous avons eu à vivre, il se trouvait des pompiers pour venir en aide à notre population.

Le nouveau service de sécurité incendie de la ville de Saint-Hyacinthe se fera un devoir de toujours remplir ses obligations, comme nous l'auront enseigné nos valeureux prédécesseurs. Les pompiers de Saint-Hyacinthe ont été, sont et seront toujours des « aidants naturels » pour notre communauté.

Je terminerai en m'adressant tout particulièrement aux pompiers et pompières qui liront ce document, par cette phrase célèbre qui sûrement aurait pu nous être transmise par tous ces valeureux guerriers du feu ayant œuvré au service des incendies au cours de ces 150 ans d'histoire :

Nos bras meurtris vous tendent le flambeau à vous maintenant, de le maintenir bien haut!



Gilles Courtemanche
Directeur
Service Sécurité Incendie
Ville de Saint-Hyacinthe